



Réduction de la Pauvreté au Mali : Contribution Syndicale

Dr Dramane TRAORE

Réduction de la Pauvreté au Mali : Contribution Syndicale

Dr Dramane TRAORE
Economiste-consultant

« Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich Ebert Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich Ebert Stiftung. »

Avant Propos

La Confédération Syndicale des Travailleurs (CSTM) est soucieuse du renforcement de sa participation au processus de développement et de réduction de la pauvreté au Mali. Pour ce faire, elle a décidé d'élaborer le présent document de Stratégie Syndicale Alternative pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (SSARP) en vue d'assurer une meilleure participation aux débats sur la mise en œuvre de toutes les politiques de développement et de réduction de la pauvreté dans notre pays.

L'élaboration de la SSARP est le résultat d'un partenariat fécond entre la CSTM et la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES). Le principal constat est que depuis au moins une décennie de mise en œuvre, les différents documents CSLP n'ont pas atteints leurs objectifs. Aussi, il est difficile d'évaluer leurs impacts réels sur les conditions de vie des populations, voire des travailleurs. Aussi, le besoin de mieux démocratiser le pays se fait de plus en plus sentir.

L'objectif principal du document est de mettre à la disposition de la CSTM, un instrument de plaidoyer en vue d'influer positivement sur la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017 et de toutes les politiques de développement et de réduction de la pauvreté qui seront initiées et mises en œuvre au Mali.

Le choix des axes (4) et des domaines (26) du document de la SSARP se fonde sur les préoccupations récurrentes des travailleurs en ce qui concerne les politiques publiques. L'axe 1 qui porte sur la gouvernance et le développement institutionnel, est un pilier de tout processus de développement. L'axe 2 sur «la Croissance Accélérée, Redistributive et Durable» est une condition nécessaire à tous processus de développement. L'axe 3 s'articule sur «le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base». Le quatrième axe, intitulé « Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décemment dans les Secteurs Formel et Informel », est le domaine prioritaire des syndicats. L'objectif global du CSCR 2012-2017 est d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les analyses du BIT ont démontré que sans le travail décent, il est difficile d'atteindre les OMD. Ce document qui est une proposition alternative de la CSTM est mis à la disposition de ses acteurs syndicaux pour assurer une meilleure efficacité de leur participation non seulement au processus CSCR 2012 – 2017 ; mais aussi dans toutes les politiques de développement. Il est également mis à la disposition de l'ensemble des autres acteurs du développement du Mali, surtout ceux partageant la même vision que la CSTM. Sa version finale a été adoptée en atelier de validation le 21 novembre 2012 en présence des représentants de l'Administration Publique, de la Société Civile, du Secteur Privé, des Collectivités Territoriales, des Institutions de la République et des Partenaires techniques et financiers.

Le document est le fruit d'un long et précieux partenariat entre la FES et la CSTM. Nous tenons à la remercier d'une part pour son appui technique et financier qui a permis la réalisation de cet important outil de travail et d'autre part pour l'ensemble de ses efforts en faveurs de notre Centrale et du Mali.

Nous associons à ces remerciements le Consultant en la personne du Docteur Lassana Dramane pour la qualité du travail fait. Nos remerciements vont également à tous les partenaires qui ont bien voulu accepter de participer aux travaux de cette SSARP.

Nous prenons l'engagement que ce document ne restera pas lettre morte. Le Comité exécutif de la CSTM prendra toutes les dispositions nécessaires en vue de faire de cette présente Stratégie, un instrument de dialogue avec l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les autres acteurs de la Société Civile.

Le Secrétaire Général
Hammadoun Amion GUINDO

Sigles et abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALPC	Prolifération des Armes Légères de Petit Calibre
APD	Aide Publique au Développement
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CESC	Conseil Economique, Social et Culturel
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSI	Confédération Syndicale Internationale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSTM	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
DNE	Direction Nationale de l'Emploi
DNT	Direction Nationale du Travail
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
FGSP	Fonds de Garantie en faveur du Secteur Privé
FES	Friedrich Ebert Stiftung
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
MCA	Millenium Challenge Account
NIT	Norme Internationale du Travail
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
ORAF-CISL	Organisation Régionale Africaine de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL).
OSC	Organisation de la Société Civile
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PAPEPRIM	Programme d'Appui à la Promotion de l'Emploi dans le Secteur Privé au Mali
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PDSEC	Plan de Développement Social, Economique et Culturel
PEJ	Programme Emploi Jeune
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNG	Politique Nationale Genre
PNTF	Programme national de Transition Fiscale
PNUAD	Programme des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme Pays pour le Travail Dément
PPTD	Programme Pays pour le Travail Dément
PPTD	Programme Pays pour le Travail Dément
PPTD	Programme Pays pour le Travail Dément
PTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEFPE	Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquis
SSARP	Stratégie Syndicale Alternative pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
SICR	Société d'Investissements en Capital - Risque
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté
SOTELMA	Société des Télécommunication du Mali
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
UCL	Université Catholique de Louvain
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RÉSUMÉ	11
INTRODUCTION GENERALE	13
Contexte de l'étude	14
Objectifs de l'étude	15
Objectif Général de l'étude	15
Objectifs spécifiques de l'étude	15
Démarche méthodologique de l'étude	15
Plan du document	16
I. DIAGNOSTIC DE BASE	17
1.1 Contexte global	17
1.1.1 Présentation du pays	17
1.1.2 Contexte politique	18
1.1.3 Orientations politiques	19
1.1.3.1 But, objectif global et objectifs stratégiques	20
1.1.3.2 Axes, domaines d'intervention et dimensions transversales	20
a. Axes préalables	21
b. Axes stratégiques	21
1.1.4 Situation macroéconomique	23
1.1.4.1 Croissance économique	23
1.1.4.2 Finances publiques	24
1.1.4.3 Situation monétaire	26
1.1.4.4 Position extérieure	26
1.1.5 Gouvernance économique et politique	27
1.1.5.1 Secteur privé	27
1.1.5.2 Secteur financier	28
1.1.5.3 Gestion du secteur public, institutions et réformes	28

1.1.5.4	Gestion des ressources naturelles et environnement	30
1.1.5.5	Développement humain	31
1.1.5.6	Pauvreté et emploi	31
1.1.5.7	Genre	32
1.2	Contexte spécifique	32
1.2.1	Normes Internationales du Travail et DSRP	32
1.2.1.1	Travail décent dans les DSRP	33
a.	Définition	33
b.	Aspirations pour un travail décent	33
c.	Objectifs stratégiques	34
d.	Syndicats et travail décent	34
e.	Travail décent et OMD	35
1.2.1.2	Urgence de la question de l'emploi pour le Mali	35
1.2.2	Opposition à la participation au DRSP	36
1.2.3	Situation de l'emploi	37
1.2.4	Résultats du dialogue social	38
1.3	Principales contraintes de développement	38
1.4	Enjeux et contraintes spécifiques	46
1.4.1	Faiblesse de capacités techniques	41
1.4.2	Gestion de l'économie nationale de l'extérieur	42
1.4.3	Faible efficacité de la participation	42
II. AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	Erreur ! Signet non défini	43
2.1	Justification	43
2.1.1	Considérations générales	43
2.1.1.1	Plus fort accent sur le cadrage macroéconomique	43
2.1.1.2	Faible prise en compte des questions d'équité	43
2.1.1.3	Question du marché de l'emploi et du travail	43
2.1.1.4	Droits et réduction de la pauvreté.	44
2.1.2	Participation des acteurs	44
2.1.3	Financement de l'économie	45
2.1.4	Fondements théoriques	46
2.1.4.1	Référence au marxisme	46
2.1.4.2	Référence à la théorie néoclassique	47
2.1.4.2.1	Analyse économique standard du syndicat	47
2.1.4.2.2	Action syndicale comme moyen d'expression collective et de réponse institutionnelle	48

2.1.5	Considérations spécifiques à la CSTM	49
2.1.5.1	Motivation Générale	49
2.1.5.2	Principales motivations	49
2.1.5.3	Choix des axes stratégiques	51
2.2	Objectif global	51
2.3	Objectifs stratégiques	51
2.4	Contenus des axes stratégiques	51
2.4.1	Axe 1 : Bonne Gouvernance et Développement Institutionnel	51
2.4.2	Axe 2 : Croissance accélérée, redistributive et durable	54
2.4.3	Axe 3 : Développement et Accès Equitable aux Services Sociaux de Qualité	56
2.4.4	Axe 4 : Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel	58
2.4.5	Genre comme dimension transversale	62
III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE		64
3.1	Démarche à suivre :	64
3.2	Suivi – évaluation :	64
IV. FACTEURS DE RISQUE A MOYEN ET LONG TERMES		65
4.1	Diagnostic	65
4.2	Facteurs identifiés	65
•	Risques liés à la CSTM :	66
•	Facteurs liés au pays :	66
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		67
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		69
ANNEXES		71
A.	Analyse de l'efficacité de l'aide	73
B.	TDR	77
C.	Guide d'entretien	83
D.	Synthèse des entretiens	85
E.	Liste des structures et personnes rencontrées	93

Résumé

Le processus CSLP semble atteindre sa vitesse de croisière au Mali, après une décennie de mise en œuvre. Il a institué la logique participative. Les syndicats comme la CSTM ne peuvent donc pas rester en marge de cette participation. Cela est d'autant vrai que tous sont dans la dynamique d'un syndicalisme de développement.

L'élaboration d'une SSARP est le fruit d'un partenariat entre la CSTM et la FES. Elle part du constat que depuis une décennie de mise en œuvre, les différents documents CSLP n'ont pas atteints leurs objectifs. Aussi, il est difficile d'évaluer leurs impacts réels sur les conditions de vie des populations, voire des travailleurs.

La crise politico – sécuritaire, dans laquelle intervient ce travail, a mis en exergue les défaillances dans la gestion politique du pays. Elle est plutôt une opportunité pour mettre en place un système efficace de gestion, en vue de sortir les populations du cercle des contraintes structurelles et de la pauvreté.

L'objectif principal de ce travail est de mettre à la disposition de la CSTM, un document de contre - proposition, en vue d'influer sur la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017. La méthodologie utilisée a consisté en une analyse documentaire et la réalisation des entretiens auprès de différents acteurs intervenant principalement dans le processus CSCR.

Le document de la SSARP porte sur quatre (4) axes et vingt six (26) domaines prioritaires :

- 1) « la gouvernance et le développement institutionnel », avec sept (7) domaines prioritaires. Il est l'axe pilier, le soubassement de tout processus de développement,
- 2) « la Croissance Accélérée, Redistributive et Durable », avec ses trois (3) domaines,
- 3) « le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base », avec cinq (5) domaines,
- 4) « Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel », avec onze (11) domaines prioritaires. Le genre est une composante transversale.

Deux types de facteurs de risque (au niveau de la CSTM et au niveau du pays), pouvant influencer la mise en œuvre de la SSARP, ont été identifiés.

Ils sont relatifs, entre autres à la rivalité syndicale et la faible capacité de l'Etat à mettre en œuvre des réformes.

La mise en œuvre de la SSARP nécessite une appropriation par la CSTM et ses démembrés ainsi qu'un plaidoyer auprès de différents partenaires, dont le gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les autres acteurs de la société civile.

Le document de la SSARP se différencie de celui du CSCRP, non seulement dans ces orientations stratégiques, mais surtout dans la définition des domaines prioritaires.

La différence la plus significative est l'axe 4 de la SSARP, qui concerne l'emploi ; ce dernier en plus d'être un axe dans le CSCRP 2012 – 2017, est simplement un domaine prioritaire.

Si le CSCRP 2012 – 2017 cherche à accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), cela n'est possible que lorsqu'on tient compte du travail décent dans toutes ses composantes.

La mise en œuvre des recommandations permettra de faire de la SSARP, un instrument efficace de dialogue social et de proposition alternative. Cette mise en œuvre incombe à la CSTM, qui devra mobiliser les énergies nécessaires à cet effet.

Introduction Générale

A la fin du 20ème siècle, quelques grands constats s'imposaient à ceux qui sont à la tête de programmes ou de structures de financement du développement, à savoir le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) :

- a) *progrès limité de la réduction de la pauvreté et aggravation des inégalités,*
- b) *impact mitigé de l'assistance et des programmes d'aide en général,*
- c) *impact discutable des programmes d'allègement de la dette, notamment à travers les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS),*
- d) *confirmation des nouvelles thématiques fédératrices du développement, démocratisation, bonne gouvernance, lutte contre la corruption et transparence¹.*

Pour asseoir le programme d'allègement de la dette [initiative dite des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ)], il fallait un instrument adéquat. Ainsi, une décision concertée au niveau de la BM et du FMI conduit à l'adoption d'un nouvel instrument intégrateur pour rationaliser l'aide et réinscrire dans la gestion des pays la perspective d'une planification intégrée². Il s'agit tout simplement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Cette décision intervenue en 1999 s'explique par diverses raisons. En réalité, du fait de sa centralité dans le processus de développement national, le DSRP réhabilite implicitement l'Etat dans une fonction d'acteur et de coordinateur du développement. Aussi, avec le DSRP, une autre grande idée est relancée, celle d'une véritable planification nationale.

En collaboration avec les institutions de Bretton Woods (IBW), le Mali s'est inscrit dans cette dynamique et a consenti depuis une décennie déjà d'importants efforts dans la réduction de la pauvreté. Malgré ces efforts, les populations restent confrontées à d'énormes difficultés dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Pourtant, la croissance économique apparaît relativement élevée à moyen terme (en moyenne 5% ces dernières années) même si une forte croissance démographique réduit sensiblement cette performance dans le temps.

D'ailleurs, depuis 1994, le gouvernement du Mali s'est engagé dans un processus qui a débouché sur l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP). Ladite stratégie fut adoptée en septembre 1998.

Sur la même lancée, en décembre 1999, le gouvernement s'est attelé à la préparation d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui s'est poursuivie de 2000 à 2002.

Dès lors la dynamique participative s'est renforcée, avec l'implication régulière des principales composantes de la société malienne dans l'élaboration et la mise en oeuvre du CSLP, devenu à partir de 2007 Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

¹ Philippe De Leener, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, un instrument au service de qui et de quoi ?, Note d'appui à la réflexion, Université Catholique de Louvain (UCL), mai 2008.

² Philippe De Leener, op. cit.

Les résultats actuels ne sont pas à la hauteur de l'attente de toutes les composantes de la société. Le rythme de croissance économique du Mali reste faible, malgré toutes les potentialités réelles. Ainsi, l'action syndicale revêt, à l'heure actuelle, une importance majeure, en raison de l'immensité des défis auxquels les travailleurs sont confrontés, dans leur tentative de s'adapter aux mutations profondes que connaît le monde du travail. Le syndicat est un des acteurs clé de la vie socioéconomique, qui favorise en premier l'expression de la citoyenneté et la défense des droits socio-économiques des travailleurs.

Contexte de l'étude :

Dans l'optique d'imprimer une réelle mais efficiente visibilité aux activités qu'elle réalise en partenariat avec la Friedrich Ebert Stiftung (FES), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM), s'est engagée dans une nouvelle dynamique aux fins de se doter non seulement de ressources humaines compétentes, mais aussi et surtout d'un instrument syndical de lutte contre la pauvreté en termes de Document de Stratégie Alternative de Lutte contre la Pauvreté au Mali.

Pour y parvenir, il convient de rappeler que trois (03) activités spécifiquement complémentaires ont été ainsi identifiées, initiées, réalisées et ont servi de lignes conductrices à la stratégie alternative, à savoir :

- i) le CSCR I et II : Analyse et Perspectives à Bamako les 04 et 05 Mai 2011,
- ii) la Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale : Analyse des Mécanismes existants à Kayes les 30 juin et 1er Juillet 2011
- iii) le Pacte National pour l'Emploi (PNE) et l'Economie Informelle au Mali : Contribution à l'Economie Nationale et promotion de l'Emploi à Sikasso les 24 et 25 Août 2011.

Les résultats de ces activités ont permis de définir un certain nombre d'Orientations /Attentes couvrant les domaines prioritaires suivants pour la CSTM :

- 1) Emploi :** Emploi des Jeunes et des femmes, il s'agit de faire de l'emploi et de la création d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes une priorité dans la Stratégie Syndicale Alternative de croissance et de Réduction de la Pauvreté (SSARP) comme un déterminant et non un dérivé de la croissance,
- 2) Economie Informelle :** en tant que grand pourvoyeur d'emplois et de richesses contribuant fortement à l'économie nationale : il s'agit de l'intégrer aux doubles plans juridique et institutionnel dans la SSARP,
- 3) Protection sociale :** en tant que déterminant de la lutte contre la pauvreté et non un dérivé de la croissance. A cet effet, il s'agit d'intégrer les nouvelles dispositions internationales selon lesquelles la réalisation des droits sociaux est un instrument de lutte contre la pauvreté. Ici, il convient d'analyser la contribution d'une assurance maladie universelle et celle des Socles de Protection Sociale tout en intégrant les travailleurs des secteurs formels et informels,
- 4) Ressources humaines compétentes :** il consiste à pourvoir le monde du travail notamment les centrales syndicales de compétences avérées pour leur implication / participation efficaces à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des CSCR au Mali).

L'analyse des résultats de ces trois (03) activités a conduit lors de l'Atelier de Sikasso en Mars 2012 sur "CSCRП et Réduction de la Pauvreté" aux constats ci-après :

- a) depuis 2002, les autorités de notre pays sont engagées à faire reculer la pauvreté en adoptant et en mettant en œuvre successivement : i) 2002- 2006, le CSLP I ; ii) 2007- 2011, le CSLP deuxième génération ou le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, comme document unique de référence en matière de politiques publiques du pays,
- b) la mise en œuvre de ces politiques, pratiquement sans une réelle implication des acteurs sociaux comme les organisations syndicales a abouti à des résultats en deçà des objectifs fixés (une croissance de 4.9% contre 7%) avec un recul de la pauvreté de 55.6% à 43.6% sans effet réel sur la population. Selon les économistes, seule une croissance à deux chiffres pourrait avoir une incidence positive sur un pays fortement touché par la pauvreté comme le Mali classé parmi les Pays Pauvres Très Endettés (PTE).

Le CSCRП 2012- 2017, tout comme son prédécesseur, s'est fixé un objectif de 7% de croissance en moyenne. Ce taux de croissance ne rassure pas, pour avoir un impact satisfaisant pour la grande majorité de la population malienne, notamment les salariés du secteur formel et les travailleurs de l'économie informelle, eu égard à la mauvaise gestion des fonds publics et le niveau de corruption très élevé du pays.

Objectifs de l'étude :

Objectif Général de l'étude :

L'objectif général est de doter la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) d'une Stratégie Syndicale Alternative de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, ayant une durée de vie de cinq (05) ans, avec une période de revue conforme à celle des autorités publiques.

Objectifs spécifiques de l'étude :

Il s'agit de prendre en compte dans le document :

- i) la dimension de la Bonne Gouvernance et du Développement Institutionnel ;
- ii) la dimension de la Croissance Accélérée, Redistributive et Durable,
- iii) la question du Développement et l'Accès Equitable aux Services Sociaux de Qualité,
- iv) la problématique de la Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel.

Démarche méthodologique de l'étude :

Pour l'élaboration du présent document, la démarche méthodologique choisie comprend cinq phases principales :

- 1) la démarche de préparation :** à l'issue de laquelle, des accords ont été trouvés sur les contours et les diverses attentes de l'étude. Elle s'est finalisée avec la préparation d'une offre technique et financière ;
- 2) la phase de la revue documentaire :** qui a permis de s'enquérir de la littérature sur la question afin de se faire une idée sur la qualité et le niveau d'actualisation de l'état des lieux et de mieux préparer la phase de terrain (entretiens avec les acteurs) ;
- 3) la recherche et l'investigation de terrain :** il s'agit des entretiens qui ont permis de saisir les réalités à partir des constats et discussions de natures variées avec un certain nombre d'acteurs impliqués dans le dispositif CSCR ;
- 4) la phase d'analyse :** elle a permis d'approfondir la réflexion sur la base de l'exploitation judicieuse des données collectées sur la justification de la SSARP ; (i) d'élaborer les grandes tendances sur la pertinence, les connaissances, attitudes et pratiques diverses du CSCR ; (iii) d'identifier les contraintes et les nouvelles opportunités de la CSTM, (iv) de proposer des axes d'orientation stratégiques novatrices soutenues par une approche d'appui à l'opérationnalisation du CSCR 2012 – 2017 ;
- 5) l'atelier de validation du rapport provisoire :** avec les compétences et expertises variées a permis d'enrichir les analyses et propositions, en débouchant sur un document opérationnel pour la CSTM.

La principale difficulté est le délai de réalisation de l'étude, qui est court et ne permettrait pas de rencontrer plus d'acteurs syndicaux.

Plan du document :

Le présent document comprend quatre chapitres. Le premier chapitre (I) porte sur le diagnostic de base : il met l'accent, entre autres sur le contexte global et le contexte spécifique. Le deuxième (II) et le troisième (III) portent sur les axes stratégiques de la SSARP et sa stratégie de mise en œuvre. Le quatrième (IV) et dernier met l'accent sur les facteurs de risque à moyen et long termes.

I. Diagnostic de base :

Le Mali est un pays de vieille civilisation, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il a été successivement le berceau des empires médiévaux du sudan occidental, des royaumes Bambara de Ségou et du Kaarta et des Etats théocratiques peul et toucouleur. La situation du pays est marquée par une grande disparité entre d'une part le Nord et le Sud, d'autre part entre l'Est et l'Ouest. La diversité spatiale naturelle fait du Nord une zone désertique et moins peuplée et du sud une zone sahélienne plus peuplée en raison de la concentration des potentialités agropastorales.

L'économie dans sa vocation agropastorale est fortement dépendante des aléas climatiques, notamment l'irrégularité des pluies et leur mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace.

Par ailleurs, de nombreux chocs externes ont rendu la situation particulièrement difficile. Il s'agit notamment, de la crise post électorale en Côte d'Ivoire, de la guerre en Libye et du renchérissement des prix des hydrocarbures et des denrées alimentaires.

Dans la présente partie, l'accent est mis dans un premier temps sur le contexte global de développement du pays, et sur la présentation du pays, les situations politique, économique et sociale ; le contexte spécifique, avec un accent sur l'emploi et le dialogue social.

1.1 Contexte global :

1.1.1 Présentation du pays :

Le Mali est un pays de l'Afrique de l'Ouest sans débouché sur la mer. Sa superficie est de 1 241 238 km². Les collectivités territoriales qui le composent sont au nombre de huit (8) régions, un (1) district (Bamako), quarante neuf (49) cercles et sept cent trois (703) communes toutes fonctionnelles. Il fait frontière avec sept (7) pays : la Mauritanie et le Sénégal à l'Ouest, le Niger à l'Est, le Burkina Faso au Sud-est, l'Algérie au Nord, la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud.

Le relief se caractérise par sa platitude et sa monotonie. Les altitudes se situent le plus souvent entre 200 et 350 mètres (m) et dépassent rarement 500 mètres.

Le plateau Manding, qui se termine à l'ouest par la falaise de Tambaoura dominée par la plaine de la Falémé, a la plus importante altitude.

La situation climatique reste marquée par une saison sèche de mars à juin, une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre, une intersaison à moitié froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant appelé harmattan. Les températures varient entre 24°C en janvier et à plus de 35°C en mai. On distingue principalement :

- a) le climat saharien (désertique) au Nord (pluviométrie annuelle inférieure à 200 mm), couvrant une grande partie du territoire malien (Gao, Kidal, Tombouctou et une partie de Mopti) ;

- b) le climat sahélien au centre, caractérisé par une pluviométrie plus abondante par rapport au Nord (pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 600 mm). Les régions concernées sont Mopti, Ségou, Koulikoro, Tombouctou et Kayes ;
- c) le climat soudanien est caractérisé par une saison sèche de sept à huit mois et une pluviométrie comprise entre 750 et 1 250 mm. Les régions concernées sont les parties de Ségou, Koulikoro, Bamako, le Sud de Kayes et une bonne partie de Sikasso. La zone guinéenne couvre la partie sud de Sikasso.

Le système hydrographique est composé de deux grands fleuves (Sénégal et Niger). Le fleuve Sénégal : il est long de 1700 km environ. Il est malien sur la moitié de son cours et naît dans les plateaux du Fouta Djallon près de Mamou en Guinée. Le fleuve Niger, long de 4200 Km (dont 1700 au Mali), est l'un des plus grands fleuves d'Afrique. Il naît sur le revers nord du Fouta Djallon à 800 m d'altitude, à 200 Km de l'Océan Atlantique³.

En référence à la troisième république, le Mali comprend huit institutions (suivant les principes définis par la Constitution de février 1992) réparties en quatre (4) catégories à savoir : i) l'exécutif reparti entre le Président de la République et le Gouvernement, ii) le législatif dévolu à l'Assemblée Nationale, iii) le judiciaire confié à la Cour Suprême, à la Cour Constitutionnelle et à la Haute Cour de Justice, et iv) le consultatif attribué au Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et au Conseil économique, social et culturel (CESC).

A côté de ces institutions, deux (2) autres jouent le rôle d'autorités indépendantes : le Médiateur de la République et le Vérificateur Général.

1.1.2 Contexte politique :

Jusqu'en fin 2010, le Mali a toujours été cité comme un exemple de démocratie en Afrique. Mais, après dix ans (2002 – 2012) de pouvoir du Président Amadou Toumani Touré, précisément à moins de trois mois de la fin de son dernier mandat (2007 – 2012), suite au conflit armé dans le Nord, un soulèvement militaire conduit par le Capitaine Amadou Haya SANOGO s'est mué en coup d'État le 22 mars 2012⁴. Le pays s'est ainsi retrouvé dans une situation d'instabilité politique, engendrant une crise politico-sécuritaire.

En 2011, la situation interne avait été marquée par la préparation du référendum sur la réforme constitutionnelle, les élections présidentielles et législatives prévues à partir d'avril 2012. La situation sécuritaire était devenue en effet encore plus préoccupante, avec le retour d'anciens combattants de l'armée libyenne d'origine malienne, et la présence de groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI).

³Rapports sur l'état de l'environnement au Mali (2007, 2009)

⁴L'objectif déclaré par la junte était de mettre fin à «l'incompétence» du régime du Président Touré dans la lutte contre la rébellion et les groupes islamistes armés dans le Nord.

La recrudescence de l'insécurité a été notée en janvier 2012, avec des attaques armées contre les camps de l'armée malienne qui se sont soldées par de lourdes pertes en vies humaines, le déplacement des populations locales et des manifestations dans les grandes villes du pays contre les populations d'origine Touareg.

Le maintien de la stabilité politique dépendra de l'évolution de la situation sécuritaire au nord du pays, de la transition politique et de l'organisation de nouvelles élections. Cette crise a mis en exergue les défaillances dans la gestion politique du pays. Pourtant cela fait cinquante (50) ans que le Mali vit cette crise du Nord, mais sans une solution véritablement durable.

1.1.3 Orientations politiques :

Depuis la fin des années 90, la lutte contre la pauvreté est devenue la principale référence en matière de politique de développement en Afrique subsaharienne. Le Mali n'est pas resté en marge de ce processus.

Il a successivement élaboré et mis en œuvre sur la période 2002 - 2011, deux (2) documents de réduction de la pauvreté (CSLP I 2002 – 2006, CSLP II 2007 – 2011). Ces documents ont servi comme référence en matière de politiques économiques et sociales. Par ailleurs, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont venus renforcer la vision en matière de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le CSLP constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre des OMD.

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2012-2017, qui constitue le troisième document de référence du Mali, intègre l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles. Il est le fruit d'une large concertation entre tous les acteurs : les services techniques, les élus, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les organisations de la Société Civile dont les syndicats.

La Vision du CSCR 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025⁵. Dans la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017, les valeurs de référence sont, **la transparence, l'équité, la solidarité, l'efficacité et l'impact**. Les principes directeurs sont : **la participation, l'engagement, l'appropriation, la cohérence et la redevabilité**.

⁵Cette vision est articulée autour des orientations stratégiques suivantes : (i) une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; (ii) une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale ; (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte ; (iv) un cadre environnemental amélioré ; (v) une meilleure qualité des ressources humaines.

1.1.3.1 But, objectif global et objectifs stratégiques :

Dans sa version finale, le document CSCR 2012 – 2017 s’articule autour d’un but, d’un objectif global et de trois objectifs stratégiques.

- But visé à moyen et long termes : « Faire du Mali un pays émergent et une puissance agro-pastorale, doté d’une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes. »
- Objectif global du CSCR 2012-2017 : accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

1) Objectifs stratégiques :

- a. Bâtir une économie transformée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux ;
- b. Améliorer le bien-être social des populations ;
- b. Consolider l’option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix pour l’ensemble de ses populations.

1.1.3.2 Axes, domaines d’intervention et dimensions transversales :

Le document CSCR 2012 – 2017 comprend deux axes préalables et trois axes stratégiques, dont la mise en œuvre permettra d’atteindre les objectifs stratégiques définis plus haut. Chaque axe est défini par un certain nombre d’objectifs spécifiques.

a. Axes préalables :

Axe préalable 1 : Renforcement de la paix et de la sécurité

Il doit permettre d’assurer la Sécurité des personnes et des biens et la Promotion de la paix sociale.

Objectif 1 : Renforcer les capacités de l’Etat à répondre aux attentes des populations en matière de sécurité ;

Objectif 2 : Impliquer l’ensemble des acteurs dans la gestion des questions de sécurité (gouvernance partagée de la sécurité et de la paix) ;

Objectif 3 : Créer un climat de paix et de sécurité favorable au développement.

Axe préalable 2 : Consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique

Il s’agit de créer un environnement global favorable au développement socioéconomique.

Objectif 1 : Renforcement de la gestion macroéconomique ;

Objectif 2 : Renforcement de la gestion des finances publiques.

b. Axes stratégiques :

Axe 1 : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus

Il vise à accélérer la croissance économique, comme la première source de réduction de la pauvreté, et à diversifier ses sources, tout en renforçant son contenu en emplois et en activités génératrices de revenus.

• **Objectif stratégique : Bâtir une économie transformée, diversifiée et pleinement insérée dans les échanges régionaux et mondiaux :**

Objectifs spécifiques :

- (i) Promouvoir le développement rural ;
- (ii) Développer l'industrie et les services ;
- (iii) Promouvoir le Commerce ; (iv) Améliorer le financement des secteurs ;
- (iv) Connecter le pays, avec un réseau d'infrastructures modernes ;
- (vi) Promouvoir la création d'emplois et de revenus.

Onze domaines d'intervention sont concernés :

- 1) Développement rural ;
- 2) Mines et hydrocarbures ;
- 3) Industrie ;
- 4) Artisanat ;
- 5) Tourisme ;
- 6) Commerce ;
- 7) Microfinance ;
- 8) Transports ;
- 9) Technologies de l'Informations et de la Communication (TIC) ;
- 10) Energie ;
- 11) Emploi durable.

Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité :

Cet axe vise à développer les ressources humaines, en vue de corriger les inégalités liées au genre et à l'accès aux services sociaux, ainsi qu'à préserver l'environnement, dans un contexte de changement climatique. Il est celui qui, à long terme, aura l'impact le plus durable sur la qualité de vie au Mali, de manière directe ainsi que sur la productivité, la compétitivité et l'amélioration de l'accès à l'emploi et aux services sociaux de manière indirecte.

• **Objectif stratégique : Améliorer le bien-être social des populations.**

Objectifs spécifiques :

- (i) Maîtriser le rythme de croissance démographique ;
- (ii) Corriger les disparités de genre à tous les niveaux ;
- (iii) Développer l'accès des populations aux savoirs et aux compétences ;

- (iv) Eradiquer l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition ;
- (v) Renforcer la santé des populations ;
- (vi) Réduire les inégalités sociales ;
- (vii) Assurer un environnement durable et un bon cadre de vie.

De cet axe, on retient dix sept domaines d'intervention :

- 1) Population ;
- 2) Migrations ;
- 3) Inégalités du Genre et violences faites aux filles ; 4) Education ; 5) Formation professionnelle ;
- 4) Jeunesse et Sport ;
- 5) Culture ; 8) Sécurité alimentaire ;
- 6) Nutrition ;
- 10) Santé ;
- 11) Lutte contre le VIH et le SIDA
- 12) Protection de l'enfance ;
- 13) Protection sociale et lutte contre les vulnérabilités ;
- 14) Eau ;
- 15) Assainissement ;
- 16) Environnement ;
- 17) Développement urbain.

Axe 3 : développement institutionnel et la gouvernance :

Objectif stratégique : Consolider l'option de faire du Mali un pays bien gouverné, sûr, stable et en paix.

Objectifs spécifiques :

- 1) Promouvoir le retour à la paix totale dans le pays ;
- (ii) Améliorer le Cadre juridique et judiciaire ;
- (iii) Moderniser les services publics ;
- (iv) Promouvoir le développement local, la gestion de proximité et la participation ;
- (v) Développer la coopération régionale et internationale ;
- (vi) Renforcer la gouvernance économique ;
- (vii) Développer un dispositif de suivi-évaluation et de mise en œuvre efficace du CSCRP.

Domaines d'intervention :

- 1) Paix et Sécurité ;
- 2) Justice ;
- 3) Développement institutionnel ;
- 4) Aménagement du territoire ;
- 5) Décentralisation/Déconcentration ;
- 6) Intégration et Coopération ;
- 7) Gestion des Finances publiques ;

- 8) Système Statistique National ;
- 9) Renforcement de la coordination de la gestion du développement et du suivi-évaluation ;
- 10) Coordination avec les PTF ;
- 11) Partenariat avec le Secteur privé et la Société civile ;
- 12) Qualité des programmes ;
- 13) Communication ;
- 14) gestion des risques⁶.

1.1.4 Situation macroéconomique :

1.1.4.1 Croissance économique :

La croissance de l'économie malienne est connue par son instabilité sur une longue période. Cela s'explique par la vulnérabilité du pays aux chocs. Ces dernières années, la crise alimentaire, la crise énergétique, la crise économique et financière, et plus récemment la crise de la dette, la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire n'ont pas épargné le Mali.

En 2011, le taux de croissance réelle du PIB est ressorti à 2,7% contre 5,8% en 2010. Cette croissance est imputable aux secteurs secondaire et tertiaire dont les taux de croissance ont été respectivement de 8,1% et 3,8% en 2011 contre 11,4% et -2,1% en 2010⁷.

Le secteur secondaire est sorti de sa récession en 2011. En effet, de -2,1% en 2010, son taux de croissance s'est fixé à 8,1% en 2011. Cette hausse est imputable principalement à l'agroalimentaire boisson-tabac et les industries textiles. Ainsi, leurs taux de croissance sont ressortis respectivement à 18,6% et 31,0% en 2011 contre 4,0% et 4,9% en 2010. Ils ont tous contribué à 0,4 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2011. En pourcentage du PIB total, ils ont représenté respectivement à 2,3% et 1,5% en 2011 contre 2,0% et 1,2% en 2010.

L'or étant le principal produit d'exportation au Mali, sa production en 2011 s'est maintenue au même niveau qu'en 2010, soit 46,033 tonnes. L'apport agrégé du secteur minier au trésor public est de 232,6 milliards de FCFA en 2011 contre 197,6 milliards de FCFA en 2010, suite à l'augmentation du niveau rémunérateur du prix moyen de l'once qui est passé de 1390,55\$ en décembre 2010 à 1652,31 en décembre 2011.

⁶Les actions considérées comme prioritaires pour bénéficier des financements publics (budget de l'Etat ou Aide publique au Développement) sont, celles qui créent un impact durable, direct ou indirect, sur : (i) l'accélération et la diversification de la croissance économique, (ii) l'amélioration de la qualité de vie, des hommes et des femmes, (iii) la préservation des écosystèmes, (iv) la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance, (v) la promotion de l'intégration sous-régionale et régionale dont le Mali, en tant que Nation, a choisi d'en faire un but ultime. Ces critères ont été utilisés pour identifier les actions prioritaires inscrites dans le Plan d'Actions Prioritaires du CSCR 2012-2017. Les autres actions programmées bénéficieront du financement du secteur privé (y compris dans le cadre du partenariat public-privé) ou d'autres types de financement innovant (Document CSCR 2012 – 2017, version du 11 décembre 2011).

⁷La production agricole au titre de la campagne 2011/2012 a enregistré une baisse par rapport à la campagne précédente. La production céréalière totale est de 5 777 729 tonnes contre 6 418 091 tonnes pour 2010/2011, soit une baisse de 10%. Les productions dans les branches consolidées riz, agriculture industrielle hors coton et agriculture vivrière hors riz se sont respectivement sorties à -24,6%, 2,0% et -1,8%. Celle du coton a enregistré une hausse de 81% en s'établissant à 445 312 tonnes contre 245 000 tonnes en 2010/2011.

Le secteur tertiaire a enregistré un taux de croissance de 3,8% en 2011 contre 4,5% en 2010. Cette croissance est essentiellement imputable à la branche commerce et Transports-Télécommunications qui ont enregistré respectivement 4,0% et 5,2% en 2011 contre 5,5% et 5,0% en 2010⁸.

Par ailleurs, l'inflation a atteint son niveau le plus élevé de ces dernières années en 2008 (9,2%), sous l'effet des crises alimentaire et énergétique. Les efforts consentis par l'Etat, en particulier pour les produits alimentaires (allègement de taxes, notamment la TVA), ont permis de réduire le niveau des prix : +2,2% en 2009 et +2,1% en 2010. Par contre, le taux d'inflation a augmenté en 2011 (3 %) en raison de la hausse des prix des produits céréaliers occasionnée par la baisse de la production agricole, l'augmentation des coûts des transports imputables à la crise ivoirienne et la hausse des cours des produits pétroliers.

En perspective, il est attendu un taux de croissance économique de -1,2% en 2012 soit une baisse de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2011. Cette contre performance serait liée à la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire avec des taux de croissance attendus de -1,4% et -2,3% respectivement⁹.

1.1.4.2 Finances publiques :

Sur le plan de la gestion des finances publiques, le Mali a connu un certain progrès. Sur les huit critères de convergence de l'UEMOA, le Mali a respecté en 2010 et 2009, cinq (5) critères de convergence dont trois (3) de 1er rang. Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (-1,2%) n'a pas été respecté en 2010¹⁰.

Le déficit de base annuel¹¹ s'établit à 67,4 milliards FCFA contre 66,9 milliards FCFA en 2009, soit 1,3 % du PIB en 2010 contre 1,6 % en 2009. La dette publique cumulée du Mali en fin 2010 est estimée à 1 225 milliards FCFA, soit 26 % du PIB. Le service de la dette passe de 47 milliards FCFA en 2009 à 49 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 6 %. Le service de la dette comprend 35 milliards de FCFA en principal et 14 milliards FCFA en intérêts. Cette dette a été contractée à 89 % auprès de financiers extérieurs et à 11 % auprès de financiers nationaux.

⁸Il est attendu en 2012, un taux de croissance économique de -1,2% soit une baisse de 3,9 points de pourcentage par rapport à 2011. Cette contre performance serait liée à la récession dans les secteurs secondaire et tertiaire avec des taux de croissance attendus de -1,4% et -2,3% respectivement.

⁹Rapport sur la situation économique et sociale en 2011, et perspectives pour 2012.

¹⁰Toutefois, en adoptant la méthode de correction de l'UEMOA, ce critère clé serait respecté avec un niveau de 2,4%, ce qui porterait à six (6) le nombre de critères respectés par le Mali en 2010 [Document CSCRP 2012 – 2017, op. cit.].

¹¹Différence entre les recettes totales hors dons et l'ensemble des dépenses courantes y compris les intérêts de la dette publique plus les dépenses en capital financées sur ressources internes

Au 31 décembre 2010, l'encours total de la dette extérieure atteint 1 092 milliards FCFA, contre 908 milliards en 2009, soit un accroissement de 20 %. Il représente 23,5 % du PIB en 2010 contre 21,5 % en 2009. La dette multilatérale dans l'encours total passe de 740,1 milliards de FCFA en 2009 à 891,6 milliards en 2010, soit une hausse de 20,5 %. L'encours de la dette bilatérale passe de 167,6 milliards FCFA en 2009 à 200,4 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 19,6 %.

En 2011, le Mali a respecté quatre critères de convergence sur huit, dont trois critères de premier rang : le taux d'inflation annuel moyen ; l'encours de la dette publique rapporté au PIB ; la variation des arriérés de paiement intérieur et extérieur ; les investissements financés par des ressources internes rapportés aux recettes fiscales.

La loi de finances 2011 a été exécutée dans un contexte macroéconomique difficile, marqué par une conjonction de chocs externes contraignant le gouvernement à adopter une loi de finances rectificative. Les objectifs budgétaires ont été globalement atteints. Le solde budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses sur les ressources de la Société des télécommunications du Mali (SOTELMA) a enregistré un déficit de 0,3 % du PIB en 2011 alors qu'un déficit de 1,4 % avait été programmé dans la loi de finances rectificative.

Le déficit budgétaire s'est amélioré en 2011 à 1,0 % du PIB grâce aux bonnes rentrées fiscales, à la maîtrise des dépenses salariales et à la sous-exécution des autres dépenses courantes et des dépenses en capital sur financement intérieur.

Une dégradation du déficit est attendue en 2012 en raison des coûts liés aux élections et à la gestion de la crise au nord du pays. Il se situerait à 3,7 % du PIB en 2012 et 3,5 % en 2013. Toutefois, le taux de pression fiscale (14,8 % du PIB en 2011) n'a progressé que de 0,2 point de pourcentage et demeure en dessous du seuil communautaire de l'UEMOA fixé à 17%.

Le montant des appuis budgétaires généraux décaissés par les partenaires techniques et financiers (PTF) était de 86,9 milliards XOF (Franc CFA BCEAO) en 2011. Les dépenses totales et prêts nets ont augmenté de 11,1 % passant à 1 424 milliards XOF en 2011. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des dépenses courantes qui ont augmenté de 1,7 point de pourcentage du PIB sous l'effet de transferts supplémentaires à la société Énergie du Mali, des dépenses pour faciliter le retour et l'accueil des migrants de Côte d'Ivoire et de Libye, d'une augmentation des crédits à l'agriculture, ainsi que des dépenses pour la préparation des élections de 2012. Les dépenses des secteurs sociaux (en particulier l'éducation et la santé), qui demeurent des secteurs prioritaires, représentent 32,4 % dans le budget global en 2011 et 33,5 % dans la loi des finances 2012. Les dépenses en capital, dont 53 % sont couvertes par le financement extérieur, ont représenté 7,0 % du PIB en 2011 et devraient se situer à 6,8 % en 2012 et 7,2 % en 2013.

La structure actuelle des dépenses ne favorise pas suffisamment la croissance économique et leur efficacité dans les secteurs sociaux paraît faible au vu des résultats obtenus.

1.1.4.3 Situation monétaire :

La masse monétaire a augmenté de 11 % en 2011, sous l'impulsion des crédits à l'économie et à l'État. En outre, le gouvernement continue de réduire le recours aux prêts auprès des banques commerciales qui se situait à 1.3 % du PIB en 2011, tandis que les crédits au secteur privé ont augmenté au niveau de 8.5 % du PIB en 2011.

Les taux d'intérêt débiteurs se sont maintenus à un niveau relativement élevé ces dernières années, ayant atteint 9.58 % en 2010 contre une moyenne de 8.11 % dans l'UEMOA. Quant aux taux créditeurs, ils sont restés quasiment stables depuis 2008 passant de 5% en 2008 à 4.86% en 2010 contre une moyenne de l'UEMOA de 5.12%.

1.1.4.4 Position extérieure :

En 2011, les exportations maliennes ont augmenté de 19.7 %, grâce à la hausse de 113.3 % des ventes de coton fibre et de 16.5 % de celles de l'or. L'accroissement de la production dans plusieurs mines existantes et au démarrage de la production de nouvelles mines et l'évolution favorable des cours, expliquent principalement la hausse des exportations d'or. Les importations de biens se sont accrues de 15.3 % en 2011 en raison de la hausse des prix des importations de produits pétroliers et de produits alimentaires.

Les transferts des Maliens de l'extérieur ont légèrement baissé en 2011 à cause des crises ayant affecté les pays d'émigration (pays développés, Libye, etc.). Le déficit du compte courant (dons inclus) était estimé à 5.2 % du PIB en 2011. Il a été financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers.

Au titre du compte d'opérations financières, les flux nets ont enregistré une baisse en 2011 pour s'établir à 198.2 milliards XOF à cause de la faible hausse des capitaux publics. Les flux créditeurs d'investissements directs nets ont augmenté à 232.3 milliards XOF en 2011 à la suite des investissements prévus (cimenterie Diamond Cement, sucrerie Sukala et projets Millennium Challenge Account [MCA]). Le solde du compte de capital et d'opérations financières s'est légèrement redressé en 2011, de 11.53 %. Au total, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 1 % du PIB en 2011.

Le Mali a signé et ratifié pratiquement tous les accords et protocoles d'organisation, d'intégration et de coopération régionale (CEDEAO et UEMOA). Il est partie prenante dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du cycle de Doha pour le développement¹².

Les négociations en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne (UE) sont menées par la CEDEAO avec le concours de la Commission de l'UEMOA. Les autorités maliennes soutiennent la position régionale selon laquelle des mesures d'accompagnement, y compris une aide financière, visant à compenser les effets de la libéralisation imputables à l'APE, devraient être mises en place avant la signature d'un accord.

En ce qui concerne l'Aide Publique au Développement (APD), des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2011. Mais, aucune avancée n'a été enregistrée pour la coordination et l'harmonisation avec les pays donateurs « non traditionnels », en particulier la Chine, l'Inde et le Brésil, pays avec lesquels le Mali renforce sa coopération.

1.1.5 Gouvernance économique et politique :

1.1.5.1 Secteur privé :

Dans le secteur privé, les activités économiques sont orientées pour l'essentiel vers l'auto-emploi. Elles s'appuient sur les relations sociales et les réseaux informels. Les entreprises privées sont de petite taille, avec peu d'employés permanents et des flux de trésorerie très fluctuants. Elles font face à divers obstacles, parmi lesquels un accès limité au financement, des produits ne répondant pas aux normes internationales, une fiscalité contraignante, la corruption, la faiblesse du dialogue public-privé-PTF, des coûts de transactions élevés et des infrastructures de base très insuffisantes.

Dans le rapport Doing Business 2012 de la Banque mondiale, le Mali est classé 146ème sur 183 pays. S'agissant de la législation du marché du travail, il se trouve en 82ème position sur 139 pays sur l'indice de rigidité de l'emploi et en 100ème sur l'indice de flexibilité de la détermination du salaire du Forum économique mondial. Ce classement reflète les difficultés rencontrées et le coût élevé des embauches et des licenciements. La propriété foncière privée est autorisée avec très peu de restrictions, mais la relative liberté d'accès à la terre est limitée par les insuffisances liées à la gestion du cadastre et à la procédure d'enregistrement de la propriété foncière.

¹²Les revendications du Mali à ce niveau demeurent en particulier : i) la suppression des subventions du coton par les pays développés dans le cadre de l'Initiative coton (groupe C4) ; ii) l'accès aux marchés des pays développés ; iii) le traitement spécial et différencié pour les pays les moins avancés, et iv) l'aide au commerce.

Doing Business 2012 classe le Mali comme le plus réformateur des pays de la zone UEMOA en matière d'amélioration du climat des affaires. En ce qui concerne la législation des opérations commerciales et industrielles, son classement s'est fortement amélioré selon le même rapport, notamment pour l'obtention de prêts, passant de la 152e à la 126e place. Une autre amélioration a trait au nombre de procédures et aux délais nécessaires pour créer une entreprise (quatre procédures et huit jours), qui restent cependant élevés comparés par exemple à ceux du Sénégal (trois procédures et cinq jours).

Le gouvernement a adopté en 2011 un nouveau code des investissements qui devrait permettre d'assurer la viabilité du secteur privé et sa capacité à contribuer davantage à la croissance économique.

1.1.5.2 Secteur financier :

La stabilité financière est confortée par la surveillance prudentielle de la Commission bancaire de l'UEMOA, qui effectue régulièrement des contrôles sur pièces et sur place des établissements financiers. Le Mali a un régime de changes commun à tous les pays membres de l'UEMOA, qui n'impose pas de restrictions aux paiements et Transferts afférents aux transactions internationales courantes. Les banques maliennes respectent les directives de l'UEMOA concernant l'augmentation du capital minimum requis pour les banques et autres institutions financières (10 milliards XOF au 31 décembre 2012). Le système financier est suffisamment liquide, mais les ressources des banques locales sont généralement à court terme, ce qui ne facilite pas la mobilisation des financements à long terme en faveur des gros projets.

La qualité du portefeuille des banques s'est améliorée tout en demeurant peu satisfaisante, avec des créances douteuses représentant environ 10 % de l'encours des crédits, et qui ne sont provisionnées qu'à hauteur de 52 %. L'accès aux services financiers est encore limité, 90 % des entreprises maliennes n'ayant pas obtenu un crédit pour financer leurs activités. La faiblesse de l'accès au crédit est en grande partie justifiée par l'insuffisance de garanties aux yeux des banques, la complexité du processus, l'absence de besoin de financement réel des entreprises, et le coût élevé du financement. Face à cette situation, le gouvernement a approuvé en mai 2011 les études de faisabilité pour la création d'un Fonds de garantie en faveur du secteur privé (FGSP) et d'une Société d'investissements en capital-risque (SICR). Le FGSP a pour objectif de garantir les banques pour des crédits à moyen et long terme (2 à 7 ans) octroyés aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) tandis que la SICR vise à prendre des participations dans le capital social d'entreprises.

1.1.5.3 Gestion du secteur public, institutions et réformes :

La mise en œuvre des politiques de réformes pour la modernisation de l'administration, la décentralisation et la gestion des finances publiques s'est poursuivie en 2011, avec notamment le Programme de Développement Institutionnel (PDI), la Politique nationale de décentralisation, et le Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP).

On note, des résultats appréciables, grâce à la mise en place de méthodes et procédures modernes de gestion, au renforcement de la communication et des relations entre usagers et administration. Cependant, le processus de préparation et de validation de la Politique Nationale de Gestion Axée sur les Résultats a accusé du retard en 2011. S'agissant de la concurrence et des processus de privatisation, hormis la restructuration de la BHM, il convient de noter la restructuration de la Compagnie de transport ferroviaire, de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) et l'attribution de la troisième licence de téléphonie mobile.

Pour ce qui est de l'exploitation du chemin de fer le pourcentage du fret sur l'axe Bamako-Dakar acheminé par rail a baissé à moins de 20 % en 2011. Le plan de redressement judiciaire élaboré par les gouvernements du Mali et du Sénégal à la suite du dépôt de bilan du concessionnaire (Transrail) en 2009 a été approuvé en décembre 2011. Ce plan prévoit un contrat d'affermage et la création d'une société de patrimoine binationale.

Pour ce qui est de la filière coton, le processus de restructuration de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) n'a pas enregistré d'avancée significative en 2011 et l'option de privatisation semble être remise en cause. S'agissant de la téléphonie mobile, le gouvernement a attribué une troisième licence au consortium des sociétés Planor et Monaco Telecom pour un montant de 84 millions d'euros.

En 2011, la déconcentration/décentralisation a été renforcée avec l'élaboration et la mise en œuvre des plans triennaux de transferts de ressources et de compétences, ainsi que la mise en place des cellules d'appui à la décentralisation/déconcentration dans plusieurs départements ministériels. Par ailleurs, la répartition des recettes et des dépenses est clairement définie entre l'État et les collectivités territoriales.

La loi du 15 juillet 2011 détermine les règles de répartition des ressources fiscales des communes, des cercles et des régions. Toutefois, le taux de déconcentration des crédits budgétaires (part du budget de l'État exécutée par les administrations déconcentrées des régions) demeure encore faible (environ 14 % en 2011), et seulement deux ministères (éducation et santé) ont entamé les transferts vers les collectivités territoriales.

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan d'action triennal de la stratégie de réforme fiscale adoptée en décembre 2010 et visant à moderniser et simplifier la législation fiscale et à l'aligner sur les directives de l'UEMOA. Cependant, les progrès dans la mise en œuvre du Programme National de Transition Fiscale (PNTF) semblent insuffisants.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine de l'interconnexion de la chaîne des services de dépenses au niveau central et déconcentré, permettant ainsi de faciliter la circulation de l'information et de la rendre plus fiable, de réduire la durée de traitement des dossiers, d'améliorer la qualité de production et de présentation des documents budgétaires en temps voulu et de connaître en temps réel la situation d'exécution globale du budget de

l'Etat. De même, les efforts ont été poursuivis pour la généralisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans tous les départements ministériels pour traduire en termes budgétaires les stratégies sectorielles à moyen terme cohérentes avec le Cadre stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). De fait, le nombre de CDMT en 2011 était de 28 contre 24 en 2010.

S'agissant du contrôle interne, le contrôle financier a priori de la dépense publique s'est amélioré et a atteint 96 % en 2011, tandis que le contrôle d'effectivité de la prestation a commencé à s'appliquer depuis avril 2011, avec la participation de la Direction nationale du contrôle financier, aux différentes commissions de réception.

Par ailleurs, une Stratégie nationale de contrôle interne a été élaborée et validée par le gouvernement en 2011. Concernant le contrôle externe, la loi de validation des comptes publics des exercices de 1960 à 1991 a été adoptée par le gouvernement en 2011, et les travaux sont en cours pour l'apurement juridictionnel accéléré des comptes de l'État de 1992 à 2008. Par ailleurs, le gouvernement a renforcé au cours de l'année 2011 les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême en attendant la création d'une Cour des comptes.

1.1.5.4 Gestion des ressources naturelles et environnement :

De nombreux défis environnementaux continuent de se poser au Mali, notamment la désertification, la dégradation du couvert végétal et des terres, l'ensablement du fleuve Niger, le déficit de pluviométrie, la perte de la biodiversité et la détérioration du cadre de vie.

Ces défis seront aggravés dans les années à venir par les changements climatiques et la pression anthropique exercée par la population qui s'accroît au rythme de 3.6 % l'an.

Des efforts ont été réalisés en 2011 dans la gestion des questions environnementales et climatiques et la situation devrait s'améliorer sensiblement en 2012/13 grâce aux financements internationaux mobilisés pour la lutte contre les changements climatiques. Avec l'appui des PTF, et notamment la Banque africaine de développement (BAD), le gouvernement a élaboré en 2011 un Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (SREP) ainsi que son plan d'investissement, en phase avec la Stratégie nationale des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la préparation du nouveau CSCR 2012-17, les problématiques environnementales et climatiques ont été intégrées transversalement pour une meilleure prise en compte. Le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a préparé une politique et une stratégie nationale pour les changements climatiques assortie d'un plan d'action. Une Agence pour l'environnement et le développement durable a été créée en 2011 pour appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux. Un décret a également été pris pour rendre obligatoires les évaluations environnementales stratégiques pour les nouveaux programmes sectoriels.

1.1.5.5 Développement humain :

En ce début de la deuxième décennie du 21^{ème} siècle, la forte pression démographique constitue pour le Mali l'un des principaux défis sociaux. En effet, selon les résultats du RGPH 2009, le taux de croissance annuel moyen est de 3.6 %, le taux de fécondité de 6.6 enfants par femme, et la population est jeune : 3 Maliens sur 5 sont âgés de moins de 25 ans. Le taux de prévalence contraceptive (6.2 % en 2006) est le plus bas de l'Afrique de l'ouest. Cette situation pourrait rendre insupportables pour l'État, à moyen et long termes, les dépenses sociales. Le Mali devrait donc entamer sa transition démographique par la diminution de la fécondité et prendre en compte les questions de population dans les politiques et programmes de développement.

Dans le domaine de l'éducation, le Mali se trouve en bonne voie pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) pour la scolarisation dans le primaire à l'horizon 2015. Le taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle est de 80.4 % en 2011 (soit 87.8 % pour les garçons et 73.2 % pour les filles). Le taux brut d'admission est estimé à 69.5 % en 2011 (74.9 % pour les garçons, 64.3 % pour les filles). Le taux brut d'achèvement (TA) au premier cycle est estimé à 57.1 % en 2011 (63.8 % pour les garçons, 50.4 % pour les filles). Les disparités régionales restent néanmoins très importantes. La proportion de personnes alphabétisées est beaucoup plus élevée en milieu urbain (53.2 %) qu'en milieu rural (21.6 %). En termes de charges, 35.61 % du budget 2011 a été consacré à l'éducation.

En matière de santé, l'OMD de lutte contre le VIH/SIDA pourrait être atteint à l'horizon 2015. Mais les autres OMD dans le domaine de la santé paraissent hors de portée malgré les améliorations notables enregistrées. L'accès aux soins a progressé avec en particulier l'augmentation du nombre de patients bénéficiant de traitements Antirétroviraux, passé de 9 750 en 2007 à 31 000 en 2010 (soit 87 % de l'objectif fixé). Concernant l'OMD relatif à la mortalité infantile et post infantile, de 2001 à 2006 le taux de couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois est passé de 61.9 % à 72 %, le taux de mortalité infantile de 113.4 pour mille à 95.8 pour mille, le taux de mortalité infanto-juvénile de 229.1 pour mille à 190 pour mille. Enfin, durant la même période, le taux de mortalité maternelle a baissé de 582 à 464 pour 100 000 naissances vivantes. Le budget 2011 a consacré 12.03 % de ses crédits à la santé.

1.1.5.6 Pauvreté et emploi :

L'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) de 2010 donne une connaissance des pauvres, de leurs caractéristiques socioéconomiques ainsi que de l'accès aux services sociaux de base. Les résultats montrent que la pauvreté perdure, surtout en milieu rural. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté monétaire a reculé de 47.4 % en 2006 à 43.6 % en 2010, 51 % en milieu rural, sur la base d'un seuil de pauvreté en termes monétaire de 165 431 FCFA en 2010. Dans ce contexte atteindre l'OMD visant à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 paraît peu probable.

Les agriculteurs (62 % de la population en 2010) sont les plus défavorisés, avec un taux de pauvreté de 57 % en 2010. Les autres catégories socioprofessionnelles les plus pauvres sont les ménages sans emploi, les indépendants et les salariés du secteur privé (respectivement 29 %, 23 % et 19 %).

1.1.5.7 Genre :

Les inégalités et discriminations entre les sexes sont encore fortement présentes dans le pays. Dans les instances de prise de décision, les femmes demeurent très sous-représentées : elles ne constituent que 10 % des membres de l'Assemblée nationale et, sur 49 préfets, il n'y a qu'une seule femme. Au total, seules 8.66 % des élus sont des femmes et six communes seulement sur 703 sont dirigées par des maires femmes. Le taux d'alphabétisation évolue aussi en fonction du sexe et du niveau de vie du ménage. Ainsi, est-il plus de deux fois plus élevé chez les hommes (41,6%) que chez les femmes (18,8%).

Le Mali s'est engagé depuis de nombreuses années dans l'élaboration d'un Code des personnes et de la famille. Un premier document avait été adopté par l'Assemblée nationale en août 2009 mais à la suite de l'opposition du Haut Conseil islamique et de l'Association des jeunes musulmans, le Président de la République a renvoyé le document devant les députés pour une seconde lecture. Des consultations ont été engagées avec toutes les couches de la population dont les chefs religieux, les organisations de la société civile, les groupements féminins, des représentants de l'Assemblée nationale et le gouvernement. Après deux années de discussions, un nouveau document a été soumis aux députés et adopté en décembre 2011. Le nouveau code ouvre des possibilités pour assurer une meilleure protection de la femme et de l'enfant : i) élévation de l'âge du mariage de 15 à 16 ans pour les filles et ouverture à des recours en cas de dispense de l'âge, ii) meilleure protection de la femme dans certains cas où le mari ne remplit pas ses devoirs, ce qui peut le conduire à perdre son statut de chef de famille, iii) protection renforcée des femmes à la campagne avec la reconnaissance du mariage religieux, et l'interdiction de porter atteinte à l'intégrité physique de la personne, même s'il s'agit d'un acte d'ordre religieux ou coutumier, comme l'excision, dès lors qu'il est néfaste à la santé.

1.2 Contexte spécifique :

1.2.1 Normes Internationales du Travail et DSRP :

Le mouvement syndical international a été favorable au mécanisme des DSRP lors de leur mise en place à la fin des années 1990. Mais, au fur et à mesure, on a relevé la participation irrégulière des syndicats africains à l'élaboration et à la mise en œuvre des DSRP. Cela s'explique par l'insuffisance de compétences au sein des syndicats. En effet, le personnel technique adéquat manque pour conduire des études et élaborer des scénarios de développement de remplacement (alternatif). Ainsi, ce problème de compétence fait que les syndicats ne peuvent pas valablement participer au processus d'élaboration des DSRP.

Fort de ce constat, les centrales syndicales africaines francophones ont entrepris avec l'appui de leurs partenaires du nord et du BIT, la formation sur les grands enjeux du continent africain, surtout en matière de connaissances économiques et de recherche¹³.

1.2.1.1 Travail décent dans les DSRP :

a. Définition :

Le travail décent se définit comme l'accès des femmes et des hommes à un travail productif, dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine. Il suppose des possibilités de travail productif qui fournissent un revenu juste, implique la sécurité dans le lieu de travail et la protection sociale des travailleurs et de leurs familles. Il offre de meilleures perspectives de développement personnel, promeut l'intégration sociale et donne aux personnes la liberté d'exprimer leurs préoccupations, d'organiser et de participer aux décisions qui affectent leurs vies. Enfin, il garantit que tous aient les mêmes chances et un traitement égal. Pour le consensus international qui réunit gouvernements, employeurs, syndicats et organisations de la société civile, l'emploi productif et le travail décent sont des éléments clés pour parvenir à une mondialisation équitable et une réduction de la pauvreté.

b. Aspirations pour un travail décent :

Dans un contexte de mondialisation, les aspirations pour un travail décent s'articulent autour de cinq points essentiels.

- i. **Mondialisation équitable** : Le fonctionnement actuel de l'économie mondiale ne parvient pas à créer des emplois décents suffisants pour absorber l'augmentation de la main d'œuvre qui atteint 40 millions de personnes par an. De même, il échoue à réduire substantiellement le chômage. Pour ces raisons, il est impératif de restructurer la croissance mondiale afin de créer d'avantage d'opportunités de travail décent, notamment pour les jeunes.
- ii. **Réduction de la pauvreté** : L'emploi permet de sortir de la pauvreté. La meilleure façon d'éradiquer la pauvreté serait un engagement mondial global en faveur du travail décent.
- iii. **Inclusion sociale** : L'engagement en faveur de l'égalité des opportunités pour tous et la lutte contre tout type de discrimination dans l'emploi sont cruciaux pour renforcer les moyens de vie des individus.
- iv. **Dignité** : Le travail n'est pas une matière première et ne peut en aucun cas être considéré comme un simple coût de production. Tout individu doit être traité selon la dignité propre à l'être humain.
- v. **Diversité** : Les politiques doivent être conçues "sur mesure", selon les besoins de chaque pays, et faire apparaître les priorités spécifiques de chaque pays.

¹³Tout comme d'autres partenaires internationaux, l'OIT appuie le processus DSRP qui combine des principes de développement intégré sous contrôle national.

c. Objectifs stratégiques :

Dans l'Agenda du travail décent du BIT, les objectifs stratégiques concernent :

- Principes, droits fondamentaux du travail et normes internationales : tous les travailleurs doivent bénéficier d'une même égalité des chances, avoir le droit de participer et d'être représentés afin d'obtenir des droits et les faire respecter ;
- Emploi et revenus : L'élimination de la pauvreté découle en partie d'une économie qui génère des opportunités d'investissement, un esprit d'entreprise, la création d'emploi et des moyens de subsistance durables.
- Protection sociale et sécurité sociale : la protection sociale de base, telle que les soins de santé et la retraite, est le socle fondamental de la participation productive à la vie sociale et économique.
- Dialogue social et tripartisme : Le dialogue social entre les différentes parties prenantes est décisif pour accroître la productivité, éviter les conflits au travail et construire une société solidaire.

Le rôle des Programmes pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'OIT consiste à mettre en œuvre la Déclaration sur la justice sociale et le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT.

Les PPTD fournissent un cadre pour les consultations avec les gouvernements nationaux, les employeurs et les syndicats afin d'établir les priorités de l'OIT en matière de coopération technique à l'échelle nationale. Ils sont un important outil dans le contexte de la crise économique, où l'entente parmi les partenaires sociaux sur la productivité, les salaires et la politique économique et sociale est la clé de la durabilité. Ils sont aussi étroitement alignés sur les stratégies nationales de développement, y compris la Stratégie de réduction de la pauvreté et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les domaines prioritaires ciblés par les PPTD en Afrique comprennent la création d'emplois, l'emploi chez les jeunes, la sécurité sociale, l'élimination du travail des enfants, le dialogue social et l'égalité des sexes.

d. Syndicats et travail décent :

D'une manière générale, les syndicats sont des structures organisées de gestion des préoccupations et des aspirations des travailleurs. Ils doivent avoir une bonne connaissance du contenu du DSRP, être impliqués dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Ainsi, ils devraient veiller à la prise en charge du concept de « Travail décent » et de ses objectifs fondamentaux, le syndicalisme et les Normes Internationales du Travail (NIT) se complètent mutuellement. En effet, le second est un enjeu majeur pour le premier. Ce dernier, dans sa diversité comme acteur et animateur, se doit d'en assurer la mise en œuvre pour contribuer efficacement à une maîtrise démocratique nécessaire à tout processus de développement.

Le BIT qui veille au respect des normes internationales de travail, s'est engagé pour permettre aux organisations syndicales de disposer d'une vision claire de la relation.

DSRP-OMD, à travers la prise en compte du concept de travail décent. Les syndicats doivent définir dans quelle mesure leur participation au DSRP et à la réalisation des objectifs du millénaire est prioritaire, ainsi que les domaines et phases auxquels ils souhaiteraient contribuer. Au-delà de leur rôle fondamental dans la négociation collective, les syndicats doivent continuer d'assumer d'autres fonctions dans le cadre du développement.

e. Travail décent et OMD :

La Déclaration du millénaire soutient et étoffe les OMD en abordant certains facteurs qui n'y sont pas mentionnés et, notamment, la nécessité d'une bonne gouvernance et d'une implication du secteur privé et de la société civile.

L'OMD 1 (éliminer l'extrême pauvreté et la faim) appelle à une redistribution par le biais des systèmes de protection sociale.

L'OMD 2 (assurer l'éducation primaire pour tous) peut être réalisé plus facilement à l'aide d'un système progressif de prestations familiales.

L'OMD 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) se rattache à l'emploi des femmes.

Atteindre les OMD 4 à 6 (Réduire la mortalité infantile ; Améliorer la santé maternelle ; Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies) ne peut se faire qu'en élargissant l'accès aux soins médicaux.

La Déclaration du Millénaire décrit l'emploi comme «un travail décent et productif», l'accent étant mis sur la jeunesse considérée comme plus vulnérable sur le marché de l'emploi que les personnes plus âgées. Eu égard à ces indicateurs précis, l'OIT s'efforce de faire intégrer d'une façon générale le concept de travail décent et invite à reconnaître son importance en vue de réaliser tous les OMD. Il est vraisemblable que les OMD et l'objectif du travail décent seront atteints sans être dissociés.

1.2.1.2 Urgence de la question de l'emploi pour le Mali :

Les vingt dernières années ont été marquées dans le monde et en Afrique par la crise économique et les conflits politiques. Ce qui met en péril l'ordre et la stabilité de des pays, en particulier les Etats fragiles comme le Mali. Cela a engendré une grave crise d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, même si, il faut le reconnaître, la problématique de l'emploi est très complexe. Ainsi, au regard des objectifs majeurs du millénaire à savoir la lutte contre la pauvreté et l'enracinement du développement durable, la privatisation des Sociétés et Entreprises d'Etat et le nombre de plus en plus croissant de diplômés sans emplois, la création d'emplois devient donc un défi majeur à lever pour le Mali.

La Persistance de la pression de la crise financière et économique mondiale et le caractère endémique qu'elle revêt de nos jours ont à suffisance éprouvé les nations du nord même celles qui sont au plan économique les plus nanties. Cet état de fait, après avoir engendré, entretient une vague d'anxiété dans nombre de pays africains pauvres comme le Mali dont la dépendance à l'appui budgétaire extérieur est encore un impératif réel.

Et, c'est là où résident toutes les inquiétudes car, les économies fragiles, à la longue, prendront certainement un coup de massue et le processus de développement déjà en crise de croissance suivie en sera plus que jamais compromis. C'est dans cette optique majeure que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a adopté à la 98e session de la Conférence Internationale du Travail tenue en juin 2009 à Genève un « pacte mondial pour l'emploi » afin de stimuler la reprise économique, créer des emplois décents et protéger les travailleurs. Ce Pacte Mondial pour l'Emploi qui représente la réponse la plus rapide et la plus complète à une crise socio- économique, propose une série de mesures en réponse à la crise que les pays peuvent adapter à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Il encourage les mesures pour maintenir les travailleurs dans leur emploi, soutenir les entreprises et accélérer la création d'emplois, en combinaison avec les systèmes de protection sociale. A ce titre, le 1er Colloque Africain sur le Travail décent portant sur le thème « Surmonter la crise : la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique » ainsi que le 2ème forum des Partenaires Sociaux à Ouagadougou en décembre 2009 viendront conforter la nécessité de la mise en œuvre dudit Pacte Mondial avec l'adoption d'une Déclaration dont l'énoncé est « Agir Ensemble pour le Pacte Mondial pour l'Emploi de l'OIT. »

En somme, toutes ces dynamiques d'engagements sans précédent auxquels s'ajoutent la Campagne Syndicale de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) en terme de Journée Mondiale du Travail Décent que toutes ses affiliées dont la CSTM célèbrent chaque année au mois d'octobre, de même que le Forum National sur le Travail Décent organisé les 28 et 29 janvier 2010 par le ministère du Travail au

Mali visent fondamentalement la mise en œuvre du Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) de l'OIT.

La Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) s'inscrit en droite ligne de l'engagement effectif à apporter sa contribution tant significative qu'efficace dans la réalisation du PPTD au Mali en vue : a) du respect scrupuleux des Principes et Droits au Travail de la Déclaration de Juin 1998 dont les huit (08) Conventions Fondamentales ont été ratifiées par le Mali, b) de la promotion de l'emploi voire du travail décent pour les femmes et les jeunes dans notre pays, c) de la relance de la croissance économique durable au Mali, d) du renforcement de la couverture de protection sociale et son extension, e) de la pratique sans exclusion aucune du dialogue social et du tripartisme, f) de la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales au plan national, g) de l'instauration de plus de justice sociale.

1.2.2 Opposition à la participation au DRSP :

Les stratégies de lutte contre la pauvreté sont apparues, faut-il le rappeler à la suite des programmes d'ajustement structurel, sous la conduite du FMI et de la Banque Mondiale. Ceux-ci garantissent, à juste titre qu'il existe des différences fondamentales entre les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et les politiques d'ajustement structurel. Ainsi, à la différence des politiques d'ajustement structurel, les stratégies de lutte contre la pauvreté mettent en avant la large participation des acteurs des pays, mais aussi une plus grande appropriation par ces derniers desdites stratégies.

Les SRP sont supposées favoriser la mise en place de politiques et de budgets nationaux favorables aux pauvres. Elles mettent en avant une gestion prudente des ressources publiques, mais encouragent surtout une analyse de l'impact social des principales réformes macroéconomiques et structurelles.

Pour ce qui est du Mali, ces caractéristiques ne sont pas systématiquement prises en compte. Les orientations macroéconomiques ne tiennent pas compte des conséquences sociales et accordent peu d'attention aux problèmes socioéconomiques importants tels que la répartition des richesses, capitale aux yeux des syndicats. Cela explique pourquoi les syndicats ont d'abord fait opposition à toute initiative relative au CSLP.

Puisqu'ils avaient de sérieux doutes sur l'engagement du Gouvernement à promouvoir un Malgré cette réticence, les syndicats se sont finalement engagés à participer sans réserve à la stratégie de réduction de la pauvreté aux côtés d'autres organisations de la société civile. Différentes raisons expliquent cela. La première réside dans la volonté de garantir des politiques économiques susceptibles d'accroître les revenus et de les amener à un niveau convenable à travers la création d'emplois décents, tout en développant un système éducatif et de formation de qualité. Les dirigeants syndicaux ont pris conscience que les DSRP allaient devenir l'instrument politique fondamental pour l'administration et les partenaires techniques et financiers du pays et, par conséquent, le seul moyen d'assurer l'intégration dans les politiques des problèmes de développement humain.

En effet, la participation active des populations aux décisions qui affectent leur vie est essentielle aux yeux des syndicats. Cela permet de promouvoir une démocratie participative. Ainsi, le principal souhait est de donner la possibilité à chaque citoyen de vivre une vie plus saine, plus longue et plus satisfaisante.

Par ailleurs, pour les syndicats, aucun autre acteur ne peut mieux représenter les travailleurs que les travailleurs eux-mêmes. C'est pourquoi il doit participer au processus afin de garantir que les problèmes sociaux relatifs au travail décent, à la sécurité et à la santé des travailleurs, aux droits de négociation collective, de liberté syndicale ainsi qu'à d'autres normes sociales reconnues internationalement, soient abordés dans le DSRP du Mali. Ainsi, ils y participent au processus pour garantir que le document final du pays tienne compte des préoccupations des travailleurs.

1.2.3 Situation de l'emploi :

Le chômage des jeunes est un problème crucial au Mali. Le taux de chômage en 2011 était de 9.6 % mais il atteignait 15.4 % pour la tranche d'âge 15-39 ans. L'ampleur du phénomène s'explique par la conjonction d'une multitude de facteurs, les plus importants étant : la faible croissance économique, la forte poussée démographique (3.6 % par an), la jeunesse de la population, l'inadéquation entre formations et emplois, l'exode rural et la faible capacité d'absorption du secteur formel.

Les autorités maliennes ont adopté en 1998 une politique qui fait de l'emploi un élément essentiel du développement humain et un facteur efficace de lutte contre la pauvreté. Cette politique est mise en œuvre à travers plusieurs projets et programmes dont le Programme emploi-jeunes (PEJ) et le Programme décennal de développement de la formation professionnelle pour l'emploi (PRODEFPE). En dépit de ces initiatives, les résultats atteints en matière de création d'emplois sont en deçà des attentes.

Pour résorber de façon durable la crise de l'emploi, les pouvoirs publics devraient s'attaquer aux causes structurelles du chômage en mettant en œuvre des politiques volontaristes tendant à augmenter notablement le taux de croissance de l'économie, à diminuer fortement la croissance démographique et à former les jeunes dans des filières répondant aux besoins de l'économie.

1.2.4 Résultats du dialogue social :

En général, le dialogue social participe à la régulation sociale dans un pays. Il met l'accent sur l'intermédiation entre l'Etat, les partenaires sociaux et les travailleurs. En effet, la vision vers un syndicalisme de développement, sans oublier le caractère revendicatif est l'une des priorités des syndicats.

La Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) demeure convaincue qu'il n'y a pas de dialogue social dans la réalité au Mali. Elle dénonce l'attitude incompréhensible du Gouvernement vis-à-vis des engagements pris. Pour preuve, depuis 2007, certains points d'accord de leur cahier de doléances ne sont pas satisfaits, notamment le respect de l'application des conventions 87 et 98 ratifiés par le Mali, la création d'une ligne budgétaire de subvention pour les syndicats, la suppression des postes de contrôle et de sécurité fictifs, le relèvement des primes de responsabilité et indemnités des agents de l'Etat et le maintien des marges sécuritaires dans le transport des hydrocarbures.

En 2011, la CSTM a entrepris les actions suivantes¹⁴ :

- i) la saisine du Premier ministre pour la résolution des points, surtout ceux concernant le respect des droits (par exemple, participation de la CSTM dans les commissions tripartites,
- ii) l'envoi des correspondances aux autorités sur les points de revendications, surtout (mais sans succès) en ce qui concerne les élections professionnelles
- iii) la tenue d'une marche pour la prise en compte des préoccupations sur l'AMO et les actions de licenciement à l'encontre de certains responsables du syndicat de la police.

1.3 Principales contraintes de développement :

Dans le CSCR 2012 – 2017, différentes contraintes ont été identifiées. Parmi ces contraintes, on peut retenir :

¹⁴Au titre du dialogue social, de 2009 à 2010, le CNPM avec la CSTM dans le cadre de la commission technique tripartite a passé en revue les points inscrits au cahier de doléances : i) le respect des conventions 87 et 98 de l'OIT ratifiées par le Mali, ii) la relecture et l'application effective des conventions collectives des entreprises du bâtiment, de la métallurgie, des industries alimentaires, des transports et du commerce, iii) l'immatriculation des chauffeurs et conducteurs routiers à l'INPS sur la base de contrat de travail, iv) le respect de la marge sécuritaire dans le transport des hydrocarbures.

- **la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles** sous les effets de pressions croissantes liées aux changements climatiques. Ce qui a causé entre autres, la diminution de la biodiversité. Le Mali est classé à la 156ème place sur 163 pays classés (indice EPI, 2010) ;
- **la sécurité des personnes et des biens** : les défis de la paix et de la sécurité dans le Nord-Mali sont nombreux et multiformes. Ils vont du banditisme urbain à la rébellion en passant par la criminalité transfrontalière et transnationale, les conflits communautaires, les conflits relationnels, religieux ou de leadership. La menace la plus préoccupante est celle de la criminalité organisée : trafic de drogue, trafic d'armes légères, terrorisme international. La position géostratégique du Sahara malien, la porosité des frontières, l'instabilité sociopolitique, la pauvreté et la misère dans la zone sont des facteurs favorisant l'implantation de groupes armés et la propension à la prise d'otages par des groupes terroristes ou leurs complices. L'urbanisation galopante, le chômage des jeunes, et les inégalités sociales sont également sources d'insécurité dans les villes ;
- **la forte croissance démographique** : la population a été multipliée par 4 depuis 1960, passant de 3,5 millions d'habitants à plus de 14,5 millions d'habitants en 2009. En effet, entre 1998 et 2009, le taux de croissance annuel moyen est passé de 2,2% à 3,6% en moyenne. La forte croissance démographique classe le Mali dans le groupe des pays du modèle dit encore traditionnel, où depuis 20 ans, la mortalité recule mais la natalité reste à des niveaux très élevés. Dans le cas du Mali, le taux brut de mortalité a presque été divisé par 2 (même s'il reste toujours élevé) entre 1950 et 2005 (de plus de 30 pour mille à près de 15 pour mille) alors que le taux de natalité est demeuré quasi constant sur la même période à plus de 50 pour mille ;
- **la faible insertion professionnelle des jeunes** : la jeunesse de la population malienne pourrait constituer une vraie menace pour la paix sociale, si l'on ne met pas en place une stratégie d'insertion socioprofessionnelle à long terme. D'ailleurs, le taux de chômage a augmenté dans la dernière décennie, tandis que près de 80 % de la population active gagnent leur vie dans le secteur informel avec des niveaux de rémunération faible.
- **la faible prise en compte du genre** : les inégalités de genre sont encore fortement présentes dans la société malienne. Par exemple, au niveau de la participation à la vie publique, malgré que le Mali ait ratifié plusieurs conventions sur l'égalité entre les hommes et les femmes, dans les instances de prise de décision, les femmes demeurent nettement sous-représentées¹⁵ ;

¹⁵Ainsi, en 2010, les femmes représentaient seulement 10% des membres de l'Assemblée Nationale, et sur 49 préfets, il n'y a qu'une seule femme Préfet. Dans les 703 communes, seules 8,66% des élus sont des femmes et seules six communes sont dirigées par des mairies femmes. Le Code du Mariage et de la Tutelle maintient l'âge de mariage à 15 ans pour les filles contre 18 ans pour les hommes.

les contraintes structurelles à la croissance économique :

- l'économie malienne est caractérisée par (i) un secteur exportateur peu diversifié (mines, coton), qui est le moteur de la croissance, (ii) un secteur de subsistance basée essentiellement sur l'agriculture pluviale et l'élevage, mais qui ne couvre pas les besoins alimentaires des populations.
- la forte dépendance de l'économie vis-à-vis de l'extérieur pour les échanges et pour son développement : il s'agit en particulier du cours des matières premières, de la stabilité des pays voisins et des crises internationales
- la faible compétitivité du secteur privé, en raison, entre autres facteurs, de la faiblesse de l'entrepreneuriat national et de l'environnement des affaires et à l'absence d'un marché financier favorable au développement des initiatives privées.
- l'insuffisance des infrastructures de soutien à la croissance (transport, électricité, barrages hydro-agricoles, TIC, etc.) : ce qui se traduit par le faible développement des échanges, l'augmentation des coûts de production, la faible attractivité du pays pour les capitaux étrangers ;

les contraintes en matière de gestion, de renforcement des capacités et de transparence :

Plusieurs faiblesses, qui constituent autant de défis pour le Mali, ont compromis les résultats des plans d'actions du CSLP II :

- (i) l'absence d'alignement des différents outils de programmation sur les orientations et les objectifs du CSCRP ;
 - (ii) les insuffisances du système d'information statistique et la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements (intégration de la variable démographique et du genre entre autres, cohérence intra et intersectorielle, cohérence temporelle) ;
 - (iii) la faible appropriation du processus par les départements sectoriels ;
 - (iv) le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues ;
 - (v) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières intérieures programmées et la forte dépendance vis-à-vis des ressources extérieures (l'aide publique au développement (APD) a représenté en 2010 environ 10% du PIB, soit 45 % du budget d'Etat) et la capacité d'absorption de l'aide extérieure qui est insuffisante en raison de la faiblesse des capacités et des lourdeurs de l'administration publique ;
 - (vi) la faible coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat, la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ;
- la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ;
 - le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions ;
 - la faible intégration des dimensions transversales que sont le Genre, les questions de population et développement, et l'environnement ;

Ces inégalités perpétuées par la loi encouragent les mariages précoces (23% des femmes de la tranche d'âge de 25-49 sont entrées en union à 15 ans) et la pratique du lévirat/sororat. L'excision est la forme de violence basée sur le Genre la plus répandue, concernant plus de 85% des femmes (Document CSCRP 2012 – 2017, op. cit.)

- la persistance de la corruption ;
- le caractère inachevé du dispositif institutionnel et organisationnel de la décentralisation et de la déconcentration, et la faible capacité en matière de mobilisation des ressources et de gestion municipale ;
- le faible niveau d'implication du secteur privé et de la société civile au financement des politiques et stratégies nationales de développement.

1.4 Enjeux et contraintes spécifiques :

Les syndicats participent aux consultations par leur participation active aux débats lors de l'élaboration des DSRP. Mais il est important qu'ils élaborent des documents d'analyse et de propositions alternatives. Cela suppose qu'ils ont eux-mêmes, définis les principaux enjeux que le DSRP devrait prendre en compte.

Les enjeux les plus évoqués par les syndicats sont essentiellement¹⁶:

- a) l'accès aux services sociaux de base, spécialement la santé et l'éducation,
- b) l'accès aux services publics essentiels, l'eau, l'électricité, les transports, les télécommunications,
- c) l'accès au travail décent
- d) l'accès à la protection sociale,
- e) les problèmes liés à la progression du VIH/SIDA,
- f) la dégradation du pouvoir d'achat liée à la cherté de la vie.

1.4.1 Faiblesse de capacités techniques :

Les syndicats ont des capacités techniques limitées pour la participation à des débats politiques aussi complexes et demandant des compétences techniques dans bien de domaines.

Les documents abordent nombre de politiques publiques, dont les domaines économiques, monétaires et fiscaux, l'emploi et le développement humain, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le développement rural et urbain, la problématique du traitement équitable des sexes, la science et la technologie, le commerce international et les questions de gouvernance (politique, institutionnelle, économique, financière, etc.).

Les dirigeants syndicaux ont réalisé que, pour influencer sur les politiques mises en avant dans le DSRP, ils devraient être en position de proposer des politiques plus novatrices qui prennent la dimension sociale en considération et qui soient viables, crédibles et pertinentes. De nombreux syndicats se rendent mieux compte qu'un engagement efficace nécessite un renforcement des capacités d'action sur la politique socio-économique. Ils réalisent par ailleurs que ces capacités peuvent aussi être renforcées en travaillant au niveau national en coalition plus large avec d'autres organisations ou institutions animées des mêmes objectifs.

¹⁶ Body L., Kouglo B. 2011, L'OTAO, vecteur pour une meilleure participation des syndicats au dialogue politique, économique et sociale en Afrique de l'Ouest, CSI-Afrique, 30 Août

De plus en plus de syndicats découvrent que le processus des DSRP ne peut être assimilé à un simple exercice de relations professionnelles, même si, dans certains pays, les organismes créés à cet effet ont fait preuve d'efficacité. Cela signifie que les syndicats doivent être proactifs dans leur contribution au processus et développer avec optimisme des formes institutionnalisées et des structures de dialogue social sur des problèmes socio-économiques d'ordre plus général.

1.4.2 Gestion de l'économie nationale de l'extérieur :

En général, les travailleurs pensent que l'économie n'est pas gérée par leur gouvernement. Bien que la BM et le FMI ne soient pas responsables devant la population, ils imposent au gouvernement leurs propres orientations du développement socioéconomique, sans que celui-ci ne se donne les moyens politiques de s'y opposer.

En effet, de l'avis des travailleurs, les DSRP se sont en grande partie révélés, être une nouvelle manière d'instituer le « consensus de Washington » : une discipline fiscale stricte et parfois déraisonnable qui écarte les dépenses des services sociaux, une libéralisation, une privatisation et une déréglementation financière et commerciale sans précédent. Les politiques macroéconomiques orthodoxes et périmées ont été glissées furtivement dans tous les DSRP, sous différents noms et sous différentes terminologies en dépit de la réticence des syndicats. La principale contrainte à ce niveau concerne l'indépendance du gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre du DSRP.

1.4.3 Faible efficacité de la participation :

Dans la pratique, il ne suffit pas de participer simplement au processus DSRP. C'est surtout le degré d'efficacité de cette participation qui est le plus importante. Car, il donne ou non la possibilité de répondre aux préoccupations des syndicats.

De même, bien que les syndicats aient été invités à participer au processus de politique nationale, le cadre et d'autres questions importantes avaient déjà été analysés et, dans certains cas, des conclusions avaient déjà été déposées. Les syndicats étaient dès lors invités à participer au processus dans le seul but de remplir une condition imposée par les donateurs, mais pour laquelle le gouvernement ne montrait guère d'enthousiasme. Dans de telles circonstances, le risque d'approuver sans discussion des politiques qui profiteraient uniquement à l'élite aux dépens de la majorité était évident.

II Axes et Objectifs Stratégiques

Le diagnostic de base a mis en exergue les problèmes des syndicats dans la participation au processus DSRP. C'est dans cette dynamique que la CSTM en collaboration avec la FES a organisé en mars 2012 à Sikasso un atelier de renforcement des capacités sur le CSCRP 2012. Cet atelier a retenu quatre axes d'orientation de la SSARP. Avant d'aborder le contenu de ces axes, il est important de donner la justification de leur choix.

2.1 Justification :

2.1.1 Considérations générales :

En Afrique, les syndicats se préoccupent de plusieurs problèmes politiques concernant le contenu des DSRP.

2.1.1.1 Plus fort accent sur le cadrage macroéconomique :

Un premier domaine important concerne le cadre macroéconomique sous-jacent des DSRP. Un problème primordial à ce niveau est de savoir si les politiques macroéconomiques poursuivies dans les DSRP diffèrent de manière significative des politiques précédentes de stabilisation et d'ajustement structurel. Mais certains auteurs reconnaissent qu'il est de plus en plus clair que leurs aspects macroéconomiques puisent dans les principes de base des programmes d'ajustement structurel. Cette idée si s'elle est vraie, peut diminuer les résultats attendus en termes de réduction de la pauvreté.

2.1.1.2 Faible prise en compte des questions d'équité :

Pour les syndicats, les DSRP tendent à mettre plus l'accent sur la croissance économique et pas suffisamment sur les questions d'équité, qui sont fondamentales du point de vue du droit. Dans la réduction de la pauvreté, l'on accepte que les niveaux de croissance soutenue et durable jouent un rôle principal. Mais, il est également reconnu que cela n'est pas suffisant. D'autres facteurs sont aussi importants pour arriver à une réduction significative de la pauvreté. Un premier facteur concerne la «qualité» même de la croissance en termes de réduction de la pauvreté. Concernant la croissance, on se préoccupe surtout de sa qualité, de sa source et de sa distribution.

L'égalité est importante par rapport à l'accélération de la réduction de la pauvreté, mais également pour générer des niveaux plus élevés de croissance économique. Donc, des questions structurelles telles que les chances égales dans l'accès à la terre et l'accès à des ressources productives doivent être abordées en priorité. Le genre est une question importante dans ce domaine, cela à cause de la féminisation de la pauvreté.

2.1.1.3 Question du marché de l'emploi et du travail :

Pour les syndicats, le manque général d'intégration des questions du marché de l'emploi et du travail dans les DSRP était une préoccupation de taille. Cela est certainement le reflet de la participation limitée des syndicats dans le passé. Mais, avec leur engagement croissant et l'appui de l'OIT dans les processus DSRP, cette préoccupation est de mieux en mieux prise en compte.

2.1.1.4 Droits et réduction de la pauvreté :

L'exercice de la liberté syndicale, un principe des droits de l'homme, donne une voix aux pauvres pour participer au développement. Cette question est importante parce que la politique de développement n'est pas neutre, elle est le résultat d'une interaction entre des acteurs internes et externes inégaux. D'ailleurs, la liberté syndicale, renforce le côté des pauvres dans cette interaction entre acteurs inégaux. Les pauvres, objets de l'élaboration des DSRP, deviennent grâce à l'organisation et à l'action collective des syndicats, des acteurs intervenant directement dans la mise en forme des programmes de développement.

Il est important de souligner que, toutes les autres conventions de l'OIT concernent aussi la réduction de la pauvreté. Certaines d'entre elles sont spécifiquement liées aux DSRP et comprennent des conventions liées à l'emploi. La convention (n°117) de l'OIT sur la politique sociale nous rappelle néanmoins que «l'amélioration des niveaux de vie doit être considérée comme l'objectif principal de la planification du développement économique.» Les préoccupations des syndicats quant au contenu des DSRP représentent une plate-forme pour la défense et pour la promotion des intérêts de leurs membres de même qu'un combat pour les intérêts des travailleurs pauvres et pour un modèle de développement plus global et plus juste profitable à tous.

2.1.2 Participation des acteurs :

Les acteurs rencontrés dans le cadre de ce travail sont tous membres du dispositif de suivi du CSCRP, soit en tant que services techniques, membre de la société civile, soit syndicats ou partenaires techniques et financiers. Du rôle principal de ces acteurs, on retient :

- l'analyse des politiques publiques à travers le suivi de la mise en œuvre (par exemple, élaboration des notes techniques) ;
- la fourniture d'informations sectorielles (emploi, développement social, ...) ;
- l'appui au gouvernement dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi ;
- la participation à la conception du document cadre : participation aux travaux des groupes thématiques ;
- le suivi de la prise en compte des questions spécifiques, notamment : les questions de genre, les OMD, l'environnement, la paix et la sécurité.

Concernant la participation des syndicats, elle est diversement appréciée par les acteurs rencontrés. Les syndicats ont eu au départ une participation timide au CSLP, qui s'est améliorée avec le temps : participation à l'élaboration du CSCRP 2012 – 2017. Les principaux problèmes soulevés portent sur :

- l'utilisation d'une démarche plus inclusive pour rendre plus systématique l'apport et la participation des syndicats dans l'ensemble des processus de développement, en particulier dans le suivi du CSCRP ;
- la nécessité de mieux associer toutes les forces vives, y compris la CSTM dans le dispositif CSCRP ;
- le renforcement des analyses critiques aux niveaux sectoriel et global ;
- la concurrence syndicale et la faible capacité technique des syndicats ;

- le manque d'organisation des syndicats et la faible connaissance du mécanisme institutionnel du CSCRП : faible restructuration des syndicats en fonction des groupes thématiques du CSCRП ;
- le problème de la représentativité syndicale dans les instances de prise de décision ;
- le manque de vision des acteurs sociopolitiques : faible capacités en ressources humaines des acteurs sociopolitiques.

Concernant les résultats du CSCRП, il est important de souligner que le processus s'est amélioré au fil des différents documents. Les acteurs pensent que le CSCRП a contribué entre autres : à l'amélioration graduelle de la participation des acteurs nationaux, à la mise en place d'un mécanisme commun de suivi, à la diffusion d'informations sur la mise en œuvre des politiques sectorielles et à la mobilisation des PTF autour des priorités du pays (coordination de l'aide notamment). Toutefois, les contraintes et défis restent importants :

- la faible analyse de la répartition des richesses nationales : existence de discriminations économiques construites ;
- la faible structuration de l'économie : faible intégration des secteurs pour mieux distribuer la richesse ;
- le problème organisationnel des syndicats : faible contribution dans les thématiques CSCRП ;
- le positionnement institutionnel du secrétariat technique du CSCRП, à savoir la CT CSLP : mise en place au niveau de la primature ;
- l'absence de mécanisme de suivi des recommandations des différentes revues annuelles ;
- l'absence de stratégie d'évaluation des politiques nationales : l'élaboration de tableau de bord au niveau des services techniques en mettant un lien entre objectifs de développement et allocations budgétaires, l'analyse des conditions d'accessibilité aux services sociaux de base et l'analyse intersectorielle, l'analyse critique sur la démarche du CSCRП (faible prise en compte de la planification locale dans le CSCRП, la déconnexion entre politiques publiques et réalités locales) ;
- la mauvaise gouvernance financière : la faiblesse des ressources financières propres, en particulier dans les communes ;
- la faible appropriation nationale du CSCRП au niveau national, régional et local : surtout par les acteurs de la société civile, y compris les syndicats ;

2.1.3 Financement de l'économie :

L'accès au financement pour les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) est une des préoccupations majeures au Mali. En effet, l'un des principaux obstacles se situe au niveau de l'accès au financement, surtout dans la phase de démarrage. Le développement des PME apparaît comme l'un des leviers stratégiques pour relever les défis de l'accélération de la croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté¹⁷.

¹⁷Les pays de l'UEMOA ont fait de l'accès au financement des PME un axe majeur de leur stratégie de développement, à savoir les DSRP (BCEAO, 2012)

Le constat est établi que le système bancaire est suffisamment liquide, mais sa capacité de financement reste très faible. Aussi, le pays dépend de l'APD pour le financement de son développement. Mais compte tenu du contexte de la crise, il est important de mettre en place une stratégie efficace d'amélioration de la mobilisation des ressources financières. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- renforcer la création d'entreprise et le co-entreprenariat ;
- faire un effort supplémentaire de mobilisation des ressources internes, à travers une meilleure allocation ;
- résoudre la question de l'incivisme fiscale, en créant la confiance entre les services d'impôts et la population ;
- assurer l'efficacité des dépenses publiques ;
- élaborer une stratégie de mobilisation des ressources internes, pour l'Etat ;
- veiller à une meilleure négociation des accords de financement ;
- assurer une bonne gestion de l'aide publique au développement ;
- renforcer la gestion de la dette et le système de contrôle budgétaire à la fois au niveau central et au niveau local (collectivités territoriales).

2.1.4 Fondements théoriques :

Le syndicat est une association de personnes physiques ou morales dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses membres.

L'idéologie syndicale est régie par un certain nombre de règles que sont l'union et la solidarité. Le mouvement syndical défend l'idée selon laquelle « l'union et la solidarité font la force ». En effet, la capacité des travailleurs à négocier, promouvoir et défendre leurs droits et leurs conditions de vie et de travail dépend dans une large mesure des opportunités et de leur capacité à s'unir. La division et l'éparpillement de cette force collective affaiblissent leur position vis-à-vis de leur employeur et la possibilité pour les syndicats de représenter de façon optimale les intérêts des travailleurs, aux niveaux de l'entreprise, du secteur professionnel ou dans le cadre des institutions socio-économiques du pays.

2.1.4.1 Référence au marxisme :

Le principal moteur d'une organisation syndicale est l'éducation ouvrière, car de sa réussite dépendent les autres fonctions (revendicatives, normatives, représentatives, éducatives et sociales) économique et sociale, etc. C'est pourquoi elle est sans cesse axée sur les besoins des travailleurs, qui eux-mêmes sont mouvants en fonction de l'évolution socioéconomique et politique du pays¹⁸.

L'éducation ouvrière est conçue pour ouvrir le syndicalisme au reste de la société d'où la capacité à contribuer au développement économique, au renforcement de la démocratie, à la lutte contre les maladies (sida, paludisme, tuberculose, etc.), à la protection sociale, à la lutte contre toutes formes d'inégalités sociales, etc. Ce qui revient à dire que le syndicat doit être un acteur au développement qui doit agir comme une force complémentaire.

¹⁸Tout au long de l'histoire du mouvement marxiste, deux problèmes politiques, des « questions », ont soulevé la controverse d'une façon exceptionnellement soutenue, qui s'étire sur plus d'un siècle. L'une est la « question nationale » et l'autre la « question des syndicats. » [David North, le marxisme et les syndicats, 31 mai 2012]

2.1.4.2 Référence à la théorie néo-classique :

Le syndicat en tant qu'agent économique cherche à maximiser son intérêt par le biais des négociations salariales.

Au départ, les travaux des économistes s'étaient exclusivement intéressés à l'effet de monopole des syndicats sur les salaires. Mais, dans leurs travaux, Freeman et Medoff en 1984, soulignent le rôle déterminant des syndicats sur l'amélioration des conditions de travail, l'accroissement de la productivité et la réduction des inégalités. Ce qui va remettre en cause les analyses économiques traditionnelles sur les syndicats.

L'analyse économique néo-classique portait un jugement négatif sur le rôle des syndicats dans la société. En ce sens, elle démontrait le caractère inégalitaire et inefficace des augmentations salariales obtenues par les syndicats¹⁹.

2.1.4.2.1 Analyse économique standard du syndicat :

L'analyse de Dunlop (1944) sur la nature des objectifs du syndicat constitue encore aujourd'hui le cadre de référence de l'analyse économique standard en matière de représentation des préférences syndicales. Selon Dunlop (1944), « le modèle le plus adapté pour analyser la fonction d'objectif du syndicalisme est, probablement, celui qui décrit la maximisation du salaire pour l'ensemble des salariés. Ainsi, les objectifs du syndicat sont donc de nature économique et la fonction d'utilité syndicale est établie à partir des préférences individuelles de ses membres, conformément à la théorie économique des choix individuels²⁰

¹⁹Freeman et Medoff (1984), quant à eux, avancent l'idée que l'action syndicale peut avoir des effets bénéfiques pour l'entreprise.

²⁰Il est alors possible de représenter la fonction d'utilité syndicale par la formule $U = pu(i) + (1-p)u(w)$. L'objectif du salarié est d'obtenir le salaire w le plus élevé possible présentant l'utilité u , mais il a une probabilité p de perdre son emploi s'il manifeste des exigences trop élevées. Il ne percevra alors que des indemnités de chômage i qui lui procureront une satisfaction u . En partant de l'hypothèse selon laquelle les membres du syndicat sont tous identiques, la fonction d'utilité du syndicat est simplement l'agrégation U des fonctions d'utilité u de ses adhérents (Caire, 2005, p. 37).

Au delà de la fonction et de l'objet des syndicats, les économistes néoclassiques s'efforcent de modéliser les activités syndicales. Ils considèrent principalement deux d'entre elles : la négociation collective et la grève. Dans l'analyse qu'ils font de la négociation collective, les économistes distinguent deux familles de modèles qui se différencient par les thèmes de négociations envisagés²¹.

2.1.4.2.2 Action syndicale comme moyen d'expression collective et de réponse institutionnelle :

Selon Freeman et Medoff (1984), il est possible de distinguer deux orientations visant chacune à préciser l'impact économique du syndicalisme : le « syndicat-monopole » et le « moyen d'expression collective et de réponse institutionnelle. » Considérée isolément, la thèse du monopole syndical impute aux syndicats la responsabilité de l'augmentation des salaires dans l'entreprise. Cette situation peut inciter les employeurs à favoriser davantage les investissements matériels, contribuant à une augmentation du ratio d'intensité capitalistique et, par conséquent, à un accroissement de la productivité du travail au détriment de la productivité du capital. L'analyse économique standard attribue également à l'action syndicale plusieurs effets non salariaux susceptibles de réduire la productivité du travail. Tout d'abord, certains économistes considèrent que la présence syndicale contribue à la mise en place de pratiques restrictives de travail, qui limitent la liberté d'action et la capacité d'adaptation des dirigeants d'entreprise. Ensuite, la présence syndicale peut entraver l'activité de l'entreprise en contestant les décisions prises par la direction (débrayages, grèves, etc.). Enfin, l'action syndicale peut freiner l'investissement en raison du caractère réversible des négociations. En définitive, du point de vue de l'analyse économique standard, la présence syndicale affaiblit la productivité globale de l'entreprise.

En résumé, et sur un plan purement théorique, les syndicats sont guidés par un intérêt privé (théorie néo-classique). Ils peuvent être guidés par un intérêt collectif qui définit leur volonté de contribuer au développement socioéconomique du pays (marxisme, socialisme).

Dans le contexte actuel des DSRP, l'idée d'une stratégie syndicale trouve sa justification dans les deux courants théoriques. En ce sens que, les syndicats visent la défense des intérêts de leurs membres, mais sont également motivés par la responsabilité collective de mieux contribuer au développement du pays.

²¹Le premier modèle est celui du monopole syndical imaginé par Dunlop, dans lequel le syndicat fixe unilatéralement le salaire connaissant la demande de travail de l'entreprise (Dunlop, 1944). Le modèle du « droit à gérer » (right to manage model) généralise ce cas en supposant que seul le salaire fait l'objet d'une négociation, l'entreprise déterminant unilatéralement le niveau d'emploi (Nickel et Andrews, 1983). Dans cette perspective, le chômage est imputable au surplus de salaire obtenu par le syndicat. Le second modèle est celui du « contrat optimal » (efficient bargains model) dans lequel syndicat et entreprise négocient conjointement le salaire et l'emploi (MacDonald et Solow, 1981). Dans ces conditions, l'action syndicale peut avoir une influence positive sur le niveau d'emploi.

2.1.5 Considérations spécifiques à la CSTM :

2.1.5.1 Motivation Générale :

L'élaboration d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté fait partie des conditions préalables pour accéder aux financements des institutions de Brettons Woods (FMI et Banque Mondiale notamment). En effet, les DSRP définissent les objectifs et les domaines d'intervention en mettant l'accent sur les résultats qui guident les interventions du gouvernement, en se basant sur une analyse de la problématique de la pauvreté sous toutes ses formes et en encourageant la participation de tous les acteurs, y compris les syndicats. Aujourd'hui, le CSLP est le cadre de référence en matière de formulation de politique économique pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. Il sert à ce titre de base pour l'élaboration de plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement. Il constitue à juste titre : i) un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs, ii) un instrument de mobilisation de ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs bien définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact, iv) un cadre pour un développement communautaire efficace. Les syndicats étant des acteurs de développement ne peuvent pas se mettre en marge du processus de lutte contre la pauvreté. Leurs objectifs qui concernent pour l'essentiel, la défense des intérêts des travailleurs, s'intègrent dans ceux des CSLP.

En adhérant à ce processus, la CSTM cherche à renforcer sa participation et son influence sur la prise de décision au Mali. Ainsi, au delà de la prise en compte des préoccupations des travailleurs que cette participation pourra favoriser, elle cherche également à mieux mobiliser les partenaires pour une meilleure synergie d'action. Il s'agit d'agir sur la dynamique actuelle qui n'assure pas une véritable création de richesse et une réduction significative de la pauvreté.

2.1.5.2 Principales motivations

Le dispositif CSCR, dans son fonctionnement actuel, a besoin d'un apport plus formel des acteurs sociopolitiques. Il s'agit de pouvoir collecter, analyser et proposer des solutions alternatives pour renforcer le suivi des politiques publiques en République du Mali via le CSCR 2012 - 2017.

Les syndicats sont une interface entre la société (populations), les dirigeants et les travailleurs. Ils doivent être au début et à la fin de tout processus de développement. Ils doivent être une force d'alerte, voire un contre-pouvoir.

Après 50 ans d'indépendance, en tenant compte spécifiquement du contexte de la crise de 2012, le Mali a besoin de revoir les méthodes de planification : repenser le développement et réorienter la recherche et le développement²². En outre, la forte volonté collective est la clé de répartition des richesses pour la paix, la stabilité, la justice sociale et la sécurité partagée. Cela s'explique par :

- la nécessité d'avoir une société civile responsable à travers les syndicats : avoir une meilleure organisation pour mieux défendre les préoccupations des travailleurs et des populations, assurer un meilleur contrôle citoyen ;
- le renforcement de la participation des syndicats : notamment la CSTM à la mise en œuvre des politiques publiques (CSCR et OMD) ;
- la volonté de la CSTM de transformer la façon dont les politiques publiques sont mises en œuvre au nom des populations maliennes : impacts peu visible du CSCR sur les conditions de vie réelle des populations à la base. Ce qui passe par le respect du jeu de fonctionnement : éviter les déviations vers d'autres espaces à travers le respect de la division du travail. La SSARP permet aux syndicats, notamment la CSTM d'être une force de proposition à l'endroit du gouvernement en vue de prendre en compte les préoccupations des membres ;
- la nécessité d'assurer une réelle démocratisation dans le pays, notamment démocratiser le processus CSCR ;
- la nécessité d'améliorer la gouvernance et favoriser l'attente des objectifs du travail décent.

La SSARP est une stratégie sectorielle : c'est un plan d'action syndical. C'est un instrument qui permet de disposer de tous les leviers nécessaires pour influencer les politiques publiques, à travers le renforcement de la position de la CSTM dans le dispositif CSCR²³. Elle est complémentaire du CSCR, en ce sens que les différents axes proposés se retrouvent dans le CSCR 2012 – 2017. Surtout, elle contribue à l'amélioration de son suivi. Il s'agit ici d'assurer :

- i) la prise en compte des besoins réels des syndiqués à la base : préoccupations des travailleurs maliens
- ii) le renforcement de la capacité d'analyse (comment montrer les forces et les faiblesses du CSCR 2012 – 2017).

²²Il s'agit par exemple de changer la façon de faire en assurant une meilleure répartition des ressources naturelles au profit des populations, garantir d'autres sources de revenus pour les travailleurs, autres que le salaire (prise de participation dans l'entreprise), réduction des discriminations économiques construites.

²³La CSTM doit jouer le rôle de force d'alerte : s'assurer que les politiques publiques peuvent se traduire en termes d'actions concrètes au profit des populations.

2.1.5.3 Choix des axes stratégiques :

2.2 Objectif global :

L'idée de cette stratégie syndicale est de mieux contribuer au processus de prise de décision au Mali, en renforçant la participation de la CSTM au processus CSCR 2012 – 2017, voire au delà.

2.3 Objectifs stratégiques :

La SSARP se définit autour de quatre objectifs stratégiques :

- Mettre en place des mécanismes pour assurer la Bonne Gouvernance et le Développement Institutionnel ;
- Identifier et valoriser les sources de production en vue d'une Croissance Accélérée, Redistributive et Durable, favorable aux plus pauvres ;
- Assurer durablement l'accès équitable des populations, en particulier les pauvres, aux Services Sociaux de Qualité ;
- Mettre en place un environnement favorable à la Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel.

Chaque objectif définit un axe stratégique :

- L'axe 1 est le pilier sans lequel il n'y a pas de développement. La bonne gouvernance est le soubassement sans lequel il n'est pas possible de mener de véritables actions de développement.
- L'axe 2 porte sur les sources de la croissance.
- L'axe 3 est relatif au développement humain durable.
- L'axe 4 porte sur l'emploi en tant que facteur de la croissance économique.

La dimension genre est prise en compte de façon transversale dans les quatre objectifs stratégiques. Il s'agit de mettre l'accent sur l'équité du genre dans la mise en œuvre de toutes les actions de développement.

2.4 Contenus des axes stratégiques :

2.4.1 Axe 1 : Bonne Gouvernance et Développement Institutionnel :

Cet axe répond au souci de mettre en place tous les mécanismes favorisant la bonne gouvernance et un développement institutionnel à long terme du pays. Il est relatif aux conditions de la croissance économique, en effet, la gouvernance est un facteur d'environnement qui est supposé contribuer à la mise en place d'un meilleur cadre pour la création de richesse dans le pays. Il s'agit donc d'un facteur clé de la stabilité socioéconomique, un facteur de la qualité de croissance. Les défis à ce niveau concernent : i) la gestion efficiente des affaires publiques, ii) la nécessité d'assurer la relation entre le droit et le développement, à travers notamment la promotion du genre à travers la réduction des inégalités de genre : solidarité de genre. Les pesanteurs socioculturelles, le pouvoir économique et l'éducation sont les facteurs clé de la problématique du genre.

Objectifs spécifiques :

- rendre le cadre juridique et judiciaire plus opérationnel et veiller à une indépendance totale de la justice ;
- renforcer les réformes relatives à la gestion des finances publiques, en particulier la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- accélérer la mise en œuvre des politiques publiques en terme de développement à la base : décentralisation, déconcentration et aménagement du territoire ;
- assurer l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- Veiller au respect à long terme des critères de convergence macroéconomiques de l'UEMOA ;
- Mettre en place un cadre d'évaluation des politiques publiques ;
- Assurer la paix et la sécurité à tous les niveaux.

Domaines prioritaires :

1. **Justice** : la question de l'indépendance de la justice ressort de plus en plus des préoccupations des travailleurs et des populations. On a l'impression qu'il existe une justice des pauvres et une justice des riches. Les principaux problèmes concernent entre autres l'insuffisance d'application des textes (le droit n'est pas souvent dit), la corruption des agents de la justice (avocats et magistrats). En tant que facteur de développement, la justice doit assurer l'équité de droit pour tous.
2. **Gestion des finances publiques** : Les problèmes de gestion des finances publiques sont récurrents, même si l'Etat a fait d'importants efforts. Il n'est pas certain que les règles de l'orthodoxie budgétaire soient bien appliquées. En ce sens qu'il ressort des évaluations des PTF que le contrôle des finances publiques reste faible. Le principal problème mis en avant est le choix des hommes et des femmes chargés de la gestion des finances publiques, car qu'il existe un lien formel entre éducation sociale, scolaire et gestion des finances publiques. Le principal défi, c'est de lutter véritablement contre la corruption (devenue systémique malgré tout) en renforçant le système de contrôle et de sanction.
3. **Développement à la base (décentralisation, déconcentration, aménagement du territoire)** : Le processus de décentralisation reste inachevée, seuls trois domaines sont effectivement transférés : hydraulique, éducation et santé. De nombreux défis restent à relever, en vue d'amorcer un véritable développement à la base. Cela passe par un transfert effectif des ressources et des compétences, l'appropriation par les populations de leur propre développement. Il est important d'avoir un mécanisme opérationnel de suivi du processus de décentralisation à travers une meilleure implication des populations, en vue de mieux valoriser les ressources territoriales au profit des communautés à la base.
4. **Efficacité de l'aide** : Elle est de plus en plus présente dans les discussions entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers. En effet, le principal défi est que l'aide doit être une demande des populations et doit à ce titre répondre à leurs préoccupations. Ce qui ne semble pas être effectivement le cas dans la pratique. En effet, toute l'attention est focalisée sur la déclaration de Paris (dont les populations

ignorent le contenu). Face au contexte actuel, la nécessité d'avoir un mécanisme de suivi opérationnel de l'efficacité de l'aide se fait de mieux en mieux sentir. C'est à travers cela qu'on pourra identifier les effets de l'aide sur les conditions de vie des populations. Un engagement à ce niveau est de faire un plaidoyer auprès des populations pour la mise en œuvre des principes de la déclaration de Paris.

5. **Critères de convergence de l'UEMOA** : le Mali est engagé depuis 1994 dans un processus d'intégration à travers le respect d'un certain nombre de critères macroéconomiques. Il s'agit de ratios ou d'indicateurs de la gouvernance économique. En effet, la convergence comprend deux aspects différents: la convergence des variables nominales et réelles et la convergence réelle ou rattrapage qui concerne la réduction des écarts de développement au sein de l'union. Le traité de l'UEMOA a défini huit critères de convergences essentiellement budgétaires auxquels s'ajoute le critère de taux d'inflation. Pris globalement, ces critères constituent un indicateur de bonne gestion économique et aussi un engagement des Etats membres à maintenir une politique favorable à une croissance durable, en vue d'un développement socioéconomique. Le principal défi est de mieux saisir les opportunités offertes par cette intégration en assurant un bon cadre macroéconomique. Une spécificité est que le Mali n'arrive pas jusqu'ici à respecter le critère relatif au taux de pression fiscale .
6. **Paix et sécurité** : Ce sont deux facteurs sans lesquels, il n'est pas possible de produire, de consommer ou d'échanger. Ce sont d'importants facteurs de gouvernance, qui conditionnent à eux seuls le développement économique et social. En effet, la paix et la sécurité sont un fondement de la déclaration du millénaire²⁴. Le principal défi est la bonne gouvernance institutionnelle et politique, qui définit la façon dont les hommes et femmes gèrent leurs pays.
7. **Cadre d'évaluation des politiques** : au Mali, il n'existe pas de cadre formel d'évaluation des politiques publiques. Il est impo^rte d'évaluer les impacts des politiques publiques sur les conditions de vie des populations. Cela permettra de renforcer la capacité d'anticipation pour améliorer la mise en œuvre des politiques. Cela favorisera la mise en place de dispositif institutionnel opérationnel en tenant compte des contextes du moment.

²⁴Le renforcement de la convergence des politiques nationales a justifié l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale, consolidé ces dernières années par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Pour assurer la convergence des politiques économiques, les Etats membres de l'UEMOA ont adopté un «pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité» comportant huit critères de convergence. Ces critères sont classés en deux groupes. **Les critères dits de « premier rang »** comprennent le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, le taux d'inflation, le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal et la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante. **Les critères dits de « second rang »** sont des repères de bonne gestion et comprennent le ratio de la masse salariale aux recettes fiscales, le ratio des investissements financés sur ressources intérieures aux recettes fiscales, le ratio du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB et le taux de pression fiscale (UEMOA, 2006, Programme Economique régional 2005 – 2010).

²⁵La Déclaration du Millénaire est suffisamment explicite sur la place centrale qu'occupent la paix, la sécurité et le désarmement dans les processus de développement des Etats fragiles ou affectés par les crises armées. Par ailleurs, l'action politique dans nombre d'Etats affectés par la crise en Afrique de l'Ouest montre que ces pays considèrent la sécurité et la consolidation de la paix comme une priorité transversale (crosscutting priority) en matière de réalisation des objectifs du Millénaire. Il ne saurait en être autrement dans une sous-région affectée depuis deux décennies par des crises armées et / ou la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) continue de représenter un redoutable défi, non seulement pour la paix et la sécurité, mais également, et de plus en plus, pour le développement économique et social (Anatole Ayissi, 2008)

2.4.2 Axe 2 : Croissance accélérée, Redistributive et durable :

De manière générale, les effets de la mise en œuvre du CSLP sur la pauvreté ne sont pas vraiment à la hauteur des espoirs. En particulier, la croissance économique de ces dernières années ne semble pas atténuer le sentiment d'être pauvre. En effet, l'accent mis sur la croissance met en exergue le postulat suivant lequel le développement socioéconomique découlerait de la croissance. Mais, on doit aussi se demander si la pauvreté ne résulte pas, avant tout, non pas d'un défaut de richesse mais de sa mauvaise répartition. C'est vrai que les CSLP proposés jusqu'ici ne livrent pas beaucoup de pistes pour soutenir cette perspective de redistribution plus équitable de la richesse, plaçant plutôt l'accent sur la première voie, à savoir soutenir la croissance²⁶.

La croissance économique est une condition nécessaire, mais pas suffisante en elle-même pour réaliser l'OMD 1. En effet, des politiques macroéconomiques et structurelles qui encouragent la création d'emplois, l'inclusion économique, le renforcement des capacités et l'investissement social jouent un rôle primordial. La croissance doit profiter aux pauvres, c'est-à-dire pro-pauvres ; ce qui implique que des changements doivent être apportés aux institutions, aux lois, et aux pratiques qui perpétuent la pauvreté.

Objectifs spécifiques :

- Identifier et renforcer les domaines favorisant l'accroissement de la production nationale dans tous les secteurs de développement (primaire, secondaire, tertiaire) ;
- Mettre en place des mécanismes de promotion des PME – PMI, du commerce et des prestations de services par l'investissement (public et privé) ;
- Promouvoir les Politiques de soutien à la création d'infrastructures modernes, d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

²⁶Les grandes questions de l'économie tournent habituellement toutes autour de trois thématiques structurantes qui constituent autant de problématiques de fond : (i) Produire / transformer, c'est-à-dire créer de la richesse, (ii) Redistribuer la richesse, (iii) Accumuler la richesse. Si on considère que le DSRP a un quelconque rapport avec l'économie, ce qui semble être le cas puisqu'il est régulièrement présenté comme un instrument de gestion macro-économique, on s'attend à ce qu'il affecte significativement, d'une manière ou d'une autre, l'une ou plusieurs de ces trois problématiques (Philippe De Leener, 2008, op. cit.).

Domaines prioritaires :

- 8. Production nationale :** Dans le document CSCR 2012 – 2017, l'accent a été suffisamment mis sur les potentialités économiques, comme étant sources d'amélioration de la création de la richesse. Mais, force est de constater que les domaines de concentrations des pauvres sont les secteurs primaire et secondaire, et aussi une majeure partie de la population active. Le principal défi est l'identification des sous-secteurs et branches capables d'impulser une nouvelle dynamique à la production nationale et qui sera plus profitable aux pauvres. Le constat à ce niveau, est que la production nationale couvre peu les besoins alimentaires, alors que des possibilités existent. En tenant compte de la vocation agricole de l'économie, il s'agit de favoriser un meilleur accès au capital agricole (terre et équipements) en vue d'assurer une meilleure production locale pour améliorer l'accès durable des populations aux denrées alimentaires. Les actions à mettre en œuvre pourront concerner entre autres : la protection des zones de production et la valorisation des productions locales. Les choix doivent prioritairement porter sur les secteurs primaire²⁷ et secondaire, tout en veillant à une meilleure intégration sectorielle.
- 9. PME – PMI :** La promotion des PME et des PMI est inscrite dans le CSCR 2012 – 2017. Mais, il s'agira ici de renforcer l'environnement institutionnel et fiscal en soutenant la création des PME – PMI dans tous les domaines. Cela participe à la création d'emploi. Aussi, l'Etat devra favoriser la mise en place d'infrastructures publiques et privées aux niveaux central et déconcentré.
- 10. Infrastructures de promotion d'emploi :** Ce sont des infrastructures favorables à l'employabilité. Il s'agira de :
- i) mieux rationaliser la production nationale dans des sous-secteurs potentiellement créateurs d'emplois comme : les grandes fermes agricoles, les espaces de culture du biocarburant, les grandes zones piscicoles et les fermes pastorales,
 - ii) favoriser la mise en place de coopératives agro-pastorales,
 - iii) assurer une meilleure organisation des zones de production.

²⁷Les résultats de l'ELIM 2010 montrent que les agriculteurs restent majoritairement les pauvres en termes monétaire. Cela voudrait dire que les revenus agricoles n'ont pas été suffisants pour améliorer le niveau de vie des paysans/agriculteurs. Ce qui est soutenu par la Banque Mondiale dans une Note de Politique sur la Croissance publiée en 2011.

2.4.3 Axe 3 : Développement et Accès Equitable aux Services Sociaux de Qualité

Les sources profondes de la pauvreté restent essentiellement la santé et l'éducation. D'autres sources comme la malnutrition et la vulnérabilité sont aussi responsable de l'Etat de pauvreté permanente des populations. Le principal défi, est la prise en compte de l'enjeu démographique dans le développement des services sociaux de base en tenant compte de l'équité dans l'accès à tous les niveaux. Concernant la vulnérabilité, il est important de faire remarquer que le Mali subit les effets négatifs de chocs extérieurs qui affectent les conditions de vie des travailleurs et des populations. L'application efficace des mesures d'atténuation des effets de ces chocs est donc une source importante de réduction de la vulnérabilité.

En faisant référence aux OMD, le Mali a encore d'importants efforts à faire concernant ceux du domaine de la santé.

Objectifs spécifiques

- a. Réduire la pauvreté et la vulnérabilité des populations les plus défavorisés ;
- b. Rendre obligatoire l'Accès à l'éducation et à l'alphabétisation, et améliorer la qualité de l'éducation ;
- c. Lutter efficacement contre la malnutrition ;
- d. Mettre en place des mesures vigoureuses dans le domaine du renforcement de l'assainissement et du cadre de vie
- e. Assurer durablement l'Accès des populations aux infrastructures et aux soins de santé.

Domaines prioritaires :

11. Pauvreté et vulnérabilité : Les résultats du CSLP sur les dix dernières années sont certes encourageants en termes de réduction de la pauvreté²⁸, mais d'importants efforts restent à faire pour atteindre l'OMD 1. En effet, la population malienne est très vulnérable²⁹ à différents chocs (interne et externe) qui affectent directement ou indirectement leur niveau de vie pour les travailleurs, la question fondamentale aujourd'hui est celle de la préservation du pouvoir d'achat. Le cas à ce niveau est que les mesures gouvernementales d'atténuation des effets des chocs doivent se faire sentir au niveau des populations et dans la durée. Les actions à entreprendre pourront concerner le renforcement des capacités des organismes de protection des intérêts des populations (association des consommateurs, association des producteurs, etc.).

²⁸La pauvreté peut être abordée de différentes manières. Cela vient du fait qu'elle présente de nombreuses dimensions (monétaire, manques dans les besoins fondamentaux, aspects sociaux et psychologiques, etc.) dont il faut souvent articuler et hiérarchiser les caractéristiques spécifiques.

²⁹La vulnérabilité se définit comme la probabilité ou le risque existant actuellement de se trouver en situation de pauvreté ou de s'y enfoncer plus avant à l'avenir.

- 12. Education et alphabétisation :** Le Mali a réalisé des efforts dans le domaine de l'éducation de base. Mais, pour ce qui est de l'accès universel, il n'est pas certain que notre pays atteigne l'OMD 2. L'un des investissements les plus importants est celui de la formation d'enseignants qualifiés et motivés. L'éducation dépend d'enseignants qui bénéficient de bonnes conditions de travail et de rémunération ainsi que de la liberté syndicale. La mesure dans laquelle les points de vue des enseignants sont entendus détermine souvent le succès ou l'échec des réformes de l'éducation. Les ratios élèves/enseignants et les niveaux de qualifications des enseignants, la motivation et le sens de la responsabilité professionnelle sont les principaux facteurs qui ont une incidence sur les taux de redoublements, les prestations des étudiants, et d'autres indicateurs de qualité. En tenant compte du genre, le faible taux d'achèvement chez les filles est une contrainte majeure. Le principal défi aujourd'hui est celui de la qualité de l'éducation. Si rien n'est fait cela risque de compromettre durablement l'école malienne. La solution passe par l'amélioration de la qualité des enseignements. A ce niveau il est important de revoir le mode de gouvernance scolaire. Par ailleurs, le faible niveau d'alphabétisation de la population malienne, est en lui seul une contrainte de développement.
- 13. Malnutrition :** L'OMD 1 est loin d'être atteint dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition. Il existe encore des comportements favorables à la malnutrition des populations, comme les habitudes alimentaires et les considérations culturelles. Le principal défi est le renforcement du contrôle de la qualité nutritionnelle des aliments, mais aussi et surtout l'éducation de la population à une alimentation saine et équilibrée.
- 14. Renforcement de l'assainissement et du cadre de vie :** Dans les villes, les ordures ménagères se dressent en montagnes et favorisent la propagation de différentes maladies. Le principal défi est de mieux assainir le cadre de vie dans les villes et en campagne, par la mobilisation de tous les acteurs.
- 15. Santé :** Malgré les résultats appréciables, le Mali ne sera pas à mesure d'atteindre les OMD dans le domaine de la santé. Les défis restent encore très importants pour le pays. Il s'agira en particulier, d'assurer l'accès équitable aux centres de santé, mais aussi l'efficacité des services de santé, renforcer la valorisation de la médecine traditionnelle.

2.4.4 Axe 4 : Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel :

La réduction de la pauvreté est intimement liée au plein emploi et au travail décent pour tous. En effet, le nombre de travailleurs pauvres ayant un emploi a peu de chances de diminuer quand la productivité n'augmente pas. Au cours des dix dernières années, la productivité a augmenté d'au moins 4% par an en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants. Ainsi, le nombre de pauvres ayant un emploi a reculé dans ces trois régions. Par contre, la progression généralement faible et irrégulière de la productivité en Afrique subsaharienne n'a pas permis aux personnes ayant un emploi dans cette région d'échapper à la pauvreté.

Par ailleurs, l'OMD 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) est le reflet de l'appel lancé par la Déclaration du Millénaire pour un partenariat de développement afin d'atteindre également les objectifs 1 à 7. Il porte sur un grand nombre d'aspects, allant d'un système multilatéral jusqu'à l'emploi des jeunes, la technologie, l'assistance en faveur du développement, l'allègement de la dette et les besoins spéciaux des pays en développement. Les progrès réalisés pour atteindre l'objectif 8 sont mitigés, en dépit du renforcement de l'appui de la communauté internationale. Si l'on accordait une plus grande attention au travail décent en tant que facteur de développement, il serait possible d'accélérer ces progrès. Ce n'est que récemment que l'emploi ait pu être mieux intégré dans le CSCR 2012 - 2017.

D'importants instruments comme le Pacte Mondial pour l'Emploi (PME) et le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) devront être mieux repositionnés et opérationnels, pour une meilleure prise en compte des préoccupations des travailleurs. Il s'agit d'assurer le respect des droits fondamentaux au travail. L'un des défis est l'application des textes relatifs à la liberté syndicale. Un autre défi est la mise en place d'un cadre formel de dialogue social³⁰.

Pour l'élimination de la pauvreté, l'approche de l'OIT, faut-il le rappeler, consiste à promouvoir le travail décent pour tous. Les quatre piliers de cette approche sont : i) l'emploi, principale voie pour s'affranchir de la pauvreté grâce au travail et au revenu, ii) les droits, sans droits, les gens n'auront pas les capacités pour échapper à la pauvreté, iii) la protection sociale, elle préserve le revenu et la santé, iv) Le dialogue, la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration de la politique gouvernementale pour l'élimination de la pauvreté garantit que cette politique est appropriée et durable³¹.

³⁰Le projet de Pacte pour l'Emploi, la Croissance et le Développement est supposé jouer ce rôle d'instrument de dialogue social. Cela se matérialisera par la tenue d'élections professionnelles. En effet, le Pacte pour la croissance et le développement signé en 2001 entre le Gouvernement et l'UNTM n'a pas eu l'adhésion des autres syndicats. D'où la nécessité d'élaborer un nouveau instrument de dialogue social pour l'ensemble des syndicats.

³¹Ces quatre piliers de l'Agenda de l'OIT pour un travail décent étaient des stratégies d'élimination de la pauvreté cohérentes et soucieuses de l'égalité entre les sexes.

Si l'économie ne génère pas des possibilités d'investir, d'entreprendre, de créer des emplois et des moyens d'existence durables, il ne sera pas possible de venir à bout de la pauvreté .

La crise de l'emploi touche tout particulièrement les jeunes. Cette situation freine la stabilité sociale. Les possibilités de travail et de revenu qui existent pour les personnes pauvres ne sont habituellement pas suffisantes pour leur permettre de s'affranchir de la pauvreté. Pour réduire avec succès l'extrême pauvreté et la faim il faut que l'emploi décent et productif devienne une composante centrale de la politique macroéconomique (voir OMD 8). Cela contribuerait également à la réalisation des autres OMD. Un emploi adéquat pour les parents permettrait notamment de réduire le travail des enfants, dont les pires formes ne permettent pas un accès des enfants à l'éducation et alimentent le cycle de la pauvreté (BIT, 2003).

Objectifs spécifiques :

- Valoriser les activités du secteur informel ;
- renforcer efficacement la Création d'emplois des Jeunes et des Femmes dans les secteurs public et privé ;
- Renforcer la syndicalisation des acteurs de l'économie informelle ;
- Instaurer des régimes de protection sociale adaptés, notamment aux activités du secteur de l'économie informelle ;
- Promouvoir les négociations salariales périodiques ;
- Rendre plus opérationnel les déclarations et conventions relatives à l'emploi qui sont ratifiées par le Mali ;
- Promouvoir les mutuelles de santé et de micro finance ;
- Mettre en place un cadre de dialogue social opérationnel à travers un Pacte Social pour l'Emploi et le Développement ;
- Créer un Observatoire du marché de l'Emploi ;
- Mettre en place un mécanisme opérationnel de formation continue ;
- Verdir l'emploi.

³²BIT, 2003, S'affranchir de la pauvreté par le travail,

Domaines prioritaires :

- 16. Valorisation des activités du secteur informel :** L'un des défis du Mali est l'encadrement du secteur de l'économie informel. Il y a une nécessité de mieux valoriser ses produits et créer un cadre juridique et fiscal adapté, mais aussi assurer la protection sociale des travailleurs qui s'y trouvent. Cela contribuera à la comptabilisation de sa production dans le PIB.
- 17. Création d'emplois des jeunes et femmes :** La faible création d'emplois est une des explications au niveau du taux de chômage actuel au Mali. En effet, le chômage touche plus les jeunes et les femmes³³. Le défi démographie fait aujourd'hui de la création d'emploi une urgence dans la définition des stratégies de développement. A ce niveau, il est important de prendre en compte les questions d'inégalités et spécifiquement les questions d'handicap.
- 18. Syndicalisation du secteur informel :** Le secteur de l'économie informelle doit bénéficier des actions syndicales. Pour cela, les travailleurs de ce secteur doivent intégrer des organisations syndicales. Ce qui contribuera à une meilleure protection sociale des acteurs dans ledit secteur. Aussi, cela aidera à l'élargissement de la pyramide syndicale, en termes de mobilisation et de visibilité des actions syndicales. C'est également une réponse à la mondialisation et aux différentes crises que connaît le monde du travail.
- 19. Protection sociale dans le secteur informel :** Dans le cadre de l'extension de la protection sociale, il est important de tenir compte du secteur informel, où se concentre un nombre important de travailleurs. Le principal défi c'est la couverture de tous les travailleurs contre les risques sociaux. Ceci passe par une identification des travailleurs de l'économie informelle et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à travers tout le pays.
- 20. Promotion des négociations salariales périodiques :** Cela se passera à travers un cadre de dialogue social permanent, auquel tous les acteurs du monde du travail y adhèrent. Ce qui minimisera les conflits du travail et contribuera à l'amélioration durable des conditions de vie des travailleurs.
- 21. Ratification et application des conventions sur l'emploi :** Il s'agit de l'application des conventions de l'OIT ratifiées par le Mali, en particulier la convention 122. Au delà, il y a une nécessité de réviser les textes nationaux relatifs aux relations de travail. Cela passe par une forte volonté politique en faveur de l'application des conventions ratifiées.

³³Selon l'OIT, offrir aux jeunes des possibilités et utiliser leur grand potentiel sont des conditions clés pour atteindre l'OMD 8 et d'autres objectifs. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans risquent trois fois plus d'être au chômage que les adultes. Dans beaucoup de pays, les taux de chômage sont plus élevés parmi les jeunes du sexe féminin que parmi les jeunes du sexe masculin. Comme le relève le Rapport 2005 des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les jeunes adultes qui n'ont pas d'emploi pourraient devenir les auteurs d'un scénario de criminalité, de violence et de troubles sociaux.

- 22. Promotion des mutuelles de santé et de microfinance :** L'un des problèmes d'accès aux services sociaux de base est que les mutuelles de santé sont encore insuffisantes, et les institutions de microfinance couvrent faiblement le territoire à cause des conditions d'accès. A travers la création des mutuelles, l'on contribuera à une amélioration de l'accès des travailleurs à ces deux services.
- 23. Dialogue social :** La mise en place d'un cadre opérationnel pour le dialogue social permanent contribuera à asseoir le leadership syndical en République du Mali. Cela se fera avec la participation de tous les syndicats et des autres acteurs du monde du travail. Cela passe par l'élaboration d'un Pacte Social pour l'Emploi, la Croissance et le Développement avec la collaboration de tous les syndicats.
- 24. Existence d'un Observatoire du Marché de l'Emploi :** Le processus de création de cet observatoire est en cours. Sa mise en place renforcera le dispositif de suivi du marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Ceci favorisera le suivi régulier des problématiques du marché de l'emploi, mais aussi le suivi régulier des indicateurs.
- 25. Renforcement du mécanisme de formation continue :** Il existe un réel problème de formation continue des travailleurs. Très peu de structures ou d'entreprises disposent de plan de formation pour leur personnel. En termes d'actions, il s'agira de doter les entreprises et les départements ministériels de plan de formation du personnel. Cela passe par l'identification des besoins de formation et une allocation de ressources financières.
- 26. Verdissement de l'emploi :** Le Mali fait face à une dégradation continue des ressources naturelles. La préservation de l'environnement doit faire partie des principales préoccupations du développement durable. C'est aujourd'hui un grand enjeu de développement. Il s'agit ici de mettre l'accent sur les emplois qui préservent l'environnement³⁴.

³⁴Les enjeux du verdissement sont : la préservation effective de l'environnement, les économies budgétaires, la préservation et la création d'emplois.

2.4.5 Genre comme dimension transversale

Depuis un certain nombre d'années, le genre est considéré comme une préoccupation majeure dans les politiques de réduction de la pauvreté. Ce qui s'est traduit par l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale Genre en novembre 2010.

Jusqu'ici, les actions menées au Mali dans le but de réduire les inégalités de genre et la pauvreté ont combiné jusqu'ici cinq approches principales :

- (i) l'approche de « bien-être », qui est centrée sur le ménage,
- (ii) l'approche « égalité », qui montre que la division sexuelle classique du travail est caduque et anachronique,
- (iii) l'approche « anti-pauvreté », selon laquelle la cause fondamentale de la pauvreté des femmes et de la nation malienne se trouve dans une inégalité criarde qui caractérise les relations sociales,
- (iv) l'approche « efficacité » qui estime que la femme constitue une ressource humaine immense mais sous-employée,
- (vi) l'approche « accès au pouvoir » ou « empowerment » qui consiste dans un premier temps à combattre tous les obstacles à la représentativité des femmes tant au niveau microéconomique que macroéconomique et, dans un deuxième temps à détecter et dessouder toutes les structures sociales susceptibles d'entretenir et d'animer les mécanismes inégalitaires.

Les mesures prises par l'Etat ces dernières années ont permis une certaine émergence des femmes sur la scène politique, l'augmentation de la scolarisation des enfants des deux sexes en général et celle des filles en particulier, de l'employabilité des jeunes et des femmes, de l'accessibilité des femmes et des jeunes à la terre et, surtout la facilitation de l'accès des couches vulnérables aux soins de santé.

Malgré ces améliorations, les inégalités hommes/femmes et des groupes sociaux quoique différentes d'une société à une autre sont notoires partout au Mali. Elles sont perceptibles non seulement aux niveaux de l'accès aux pouvoirs coutumier et démocratique mais aussi de l'accès aux facteurs de production et aux services sociaux de base. Or, il a été constaté que plus une société reste inégalitaire, plus une majorité de ses membres croupissent dans la misère et la pauvreté³⁵.

³⁵ODHD – UNICEF (2011), Inégalités de genre et pauvreté au Mali

Encadré 1 : formes d'inégalités au Mali

Au Mali les principales formes d'inégalités sociales sont liées :

- Au genre : Les inégalités entre hommes et femmes sont notoires, que ce soit dans l'accès au pouvoir (le pouvoir traditionnel est dans la majorité des sociétés exclusivement masculin), aux opportunités (les femmes n'ont pas d'accès sécurisé au foncier), aux revenus (les femmes n'ont pas toujours la maîtrise du revenu produit par l'ensemble de leur travail) ou aux services (les femmes ont moins accès à l'éducation que les hommes).
- À l'âge : Les inégalités entre aînés et cadets, envers les jeunes (tout célibataire étant considéré comme jeune) sont largement connues et se retrouvent au niveau de l'accès au pouvoir (participation aux assemblées, etc.), de l'accès aux opportunités (accès au foncier, etc.) et du revenu (maîtrise du revenu de leur travail, etc.).
- Au statut social : Le statut social est multiforme et intègre également le genre et l'âge.

Il peut être basé suivant les régions du pays sur plusieurs critères, dont les plus courants sont :

- *L'origine* : autochtone ou allochtone. Les allochtones n'ont pas le même droit à la parole que les autochtones dans les assemblées de village et ont un accès restreint au foncier, les terres étant mises à leur disposition par un logeur et pouvant leur être retirées en cas de besoin.
- *La caste* : noble, casté ou ancien captif. Les castes recouvrent des inégalités de statut largement codifiées qui concernent l'accès au pouvoir, l'accès aux moyens de production et aux opportunités en général... Particulièrement marquée dans certaines régions du pays, cette stratification de la société est un facteur clé d'inégalité.
- *Le clan* : appartenance à la chefferie ou non. Les chefferies traditionnelles sont dépositaires du pouvoir politique et parfois également de la gestion du foncier dont elles ont la possibilité de confier l'usage aux autres familles.
- *L'ethnie* : l'appartenance ethnique induit des inégalités particulièrement vives entre sédentaires et nomades (éleveurs, pêcheurs)...

Des mécanismes, parfois complexes, de réduction de ces inégalités existent de manière traditionnelle (groupes de classe d'âge transversaux entre les différentes castes par exemple, systèmes de consultation des catégories sociales non impliquées directement dans les instances de décision) mais le changement des conditions économiques, sociales et politiques, et l'exacerbation de la pauvreté et des inégalités ont amené ces mécanismes à perdre de leur importance, renforçant alors ces inégalités de « capital politique » et donc de capacité d'influence sur les décisions.

Source : Mester C. & al., 2009.

III. Stratégie de Mise en Œuvre

Pour la mise en œuvre de la SSARP, la CSTM doit forcément réussir la mobilisation de tous les acteurs de la société malienne : les autres syndicats, les services techniques (département sectoriels, services centraux et déconcentrés), les universitaires (communauté des chercheurs socio économistes, anthropologues, juristes et spécialistes du droit, ...), les leaders d'opinion, la société civile et les PTF.

3.1 Démarche à suivre :

Elle consiste à :

- i) l'élaboration d'une stratégie de communication : large information/diffusion, sensibilisation et implication des acteurs, création d'un réseau de communication,
- ii) l'appropriation par les responsables syndicaux, en premier le comité exécutif de la CSTM,
- iii) au renforcement des capacités des acteurs à la base, en prenant tout le temps de bien vulgariser le document,
- iv) un Plaidoyer auprès du Gouvernement, des PTF et des acteurs de la Société Civile, ainsi qu'auprès des autres syndicats, v) une réorganisation de la CSTM à travers : la mobilisation des compétences internes et externes, la mise en place d'un comité de suivi et des groupes thématiques au niveau des syndicats, l'intégration de la CSTM dans les principales thématiques du CSCR et l'élaboration de projets/programmes de travail.

3.2 Suivi - évaluation :

Pour le suivi et l'évaluation, la CSTM devra :

- mettre en place une organisation interne : comités de mise en œuvre, comité de veille, recours à des personnes ressources extérieures, avec l'appui de ses partenaires ;
- faire un plaidoyer dans le domaine du suivi – évaluation, notamment à travers la production d'une note de réflexion annuelle sur la situation du pays ;
- Définir une matrice des indicateurs à suivre (rôle de veille) comme : les indicateurs du travail décent, le taux de syndicalisation du secteur informel, l'indice de corruption, le taux de création d'emploi, le taux de disponibilité des infrastructures sociales et de production, le nombre de médecin par employé, le nombre d'enfants des travailleurs scolarisés.
- mener des études et recherches thématiques, organiser des Séances de suivi ponctuel (ateliers thématiques, conférences), faire une évaluation externe ;
- capitaliser l'ensemble des résultats de ses projets et programmes sous la forme de bonnes pratiques pouvant alimenter les discussions dans le processus CSCR ;
- assurer un contrôle citoyen : sensibilisation pour un changement de mentalités

IV. Facteurs de risques à moyen et long termes

Pour réussir l'idée de renforcer la participation au processus DSRP, les enjeux sont aussi importants et variés. Mais l'un des plus importants de tous les enjeux possibles est l'unité syndicale.

4.1 Diagnostic :

Comme évoqué dans le diagnostic de base, le Mali est un pays à faible revenu dont l'économie reste très vulnérable aux chocs à la fois au niveau interne qu'au niveau externe. Cela affecte durablement son processus de développement.

L'unité d'actions syndicale est cependant une des grandes faiblesses d'une grande partie du mouvement syndical africain. Il s'est produit un phénomène de prolifération et de fragmentation des syndicats dans presque tous les pays d'Afrique francophone, ce qui a bien souvent amoindri leur efficacité, leur représentativité et leur crédibilité.

Dans plusieurs pays, il existe une demi-douzaine de confédérations de syndicats, voire plus, qui se font concurrence, au seul bénéfice des adversaires du bien-être des travailleurs. Dans de nombreux autres cas, la création aléatoire d'organisations non représentatives et inefficaces est devenue une source de division, de confusion et d'abus dans le monde syndical. Cette prolifération excessive est rarement inspirée par les vrais principes de la liberté syndicale et du pluralisme. Elle est plutôt imputable à une multiplicité de facteurs politiques, historiques, culturels, juridiques ou économiques dénaturés, ou sont la conséquence de l'ambition égoïste de certains dirigeants syndicaux. Le droit important au pluralisme syndical est inhérent aux principes de la liberté syndicale et de la protection du droit syndical aux termes de la convention no87 de l'OIT. Il faudrait cependant le protéger des interprétations et des applications abusives qui en sont faites dans un certain nombre de pays.

En termes d'unité d'action et de structures, l'unité syndicale, est devenue la priorité la plus urgente si le mouvement syndical veut préserver ou restaurer sa crédibilité à l'avenir. L'unification du mouvement syndical aux niveaux international et régional avec la création de la Confédération syndicale internationale (CSI) et la CSI-Afrique a été un pas essentiel et opportun dans la bonne direction. Ce processus doit maintenant se poursuivre au niveau national.

4.2 Facteurs identifiés :

Il ressort des échanges avec les acteurs, que pour la mise en œuvre de la SSARP, certains facteurs peuvent constituer des risques importants. Parmi eux, certains sont liés à la CSTM et d'autres au pays.

Risques liés à la CSTM :

- la faible gouvernance syndicale, notamment la faible démocratie syndicale et les asymétries d'informations ;
- la confusion des rôles entre les syndicats et les partis politiques ;
- les faibles capacités en ressources humaines et financières.

Facteurs liés au pays :

- la faible capacité du pays à mettre en œuvre des réformes ;
- la faible mobilisation de la communauté des affaires : opérateurs économiques ;
- la dépendance du pays de l'aide publique au développement : principe de l'aide liée, mise en œuvre efficace de la déclaration de Paris ;
- la faible adhésion des PTF ;
- la vulnérabilité aux chocs extérieurs : cours des matières premières, crises sociopolitiques dans les pays voisins.

Conclusions et Recommandations

L'élaboration d'une SSARP est le résultat d'une réflexion entre la CSTM et son partenaire qu'est la FES. En effet, cela fait suite à des ateliers de renforcement des capacités dont le dernier a porté sur le CSCR 2012 – 2017. Le constat à ce niveau est que depuis une décennie de mise en œuvre, les différents documents CSLP n'ont pas atteints leurs objectifs. Aussi, il est difficile d'évaluer leurs impacts réels sur les conditions de vie des populations, voire des travailleurs. La crise politico - sécuritaire a mis en exergue les défaillances dans la gestion politique du pays. Pourtant cela fait 50 ans que le Mali vit cette crise du Nord, mais sans une solution véritablement durable. Cette crise est plutôt une opportunité pour mettre en place un système efficace de gestion du pays, en vue de sortir les maliens et les maliennes du cercle des contraintes structurelles et de la pauvreté. Le besoin de mieux démocratiser le pays se fait de plus en plus sentir.

L'objectif principal de ce travail est de mettre à la disposition de la CSTM, un instrument de plaidoyer en vue d'influer sur la mise en œuvre du CSCR 2012 – 2017, voire au delà comment les syndicats peuvent mieux contribuer à la prise de décision au Mali. La méthodologie utilisée a consisté en une analyse documentaire et à des entretiens auprès de différents acteurs intervenant principalement dans le processus CSCR.

Le document de la SSARP porte sur quatre axes et 26 domaines prioritaires. L'axe 1 qui porte sur la gouvernance et le développement institutionnel comprend sept domaines. Il est l'axe pilier, le soubassement de tout processus de développement. L'axe 2 qui porte sur «la Croissance Accélérée, Redistributive et Durable» comprend trois domaines. L'axe 3 porte sur «le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base» et comprend cinq domaines. Le quatrième axe est intitulé « Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel ». Il porte sur onze domaines prioritaires. Le genre est une composante transversale. Pour sa mise en œuvre, un certain nombre de facteurs de risque ont été identifiés. Certains sont propres à la CSTM et d'autres au pays. Concernant la CSTM, l'un des facteurs est la rivalité syndicale entre les grandes centrales. Pour le pays, on peut citer la faible capacité à mettre en œuvre des réformes.

La démarche ici proposée pour la mise en œuvre de la SSARP consiste dans un premier temps à une appropriation par la CSTM et ses démembrés, dans un second temps à une large diffusion et à un plaidoyer auprès de différents partenaires, dont le gouvernement, les PTF et les autres acteurs de la société civile. Les points proposés en termes de démarche à suivre devront servir d'actions opérationnelles pour la mise en œuvre de la SSARP.

L'objectif global du CSCR 2012-2017, faut – il le rappeler, est d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers un développement inclusif basé sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. Or, il est démontré à travers les analyses du BIT que sans le travail décent, il est difficile d'atteindre les OMD. Cette logique

triangulaire montre la nécessité de prendre en compte le travail décent comme axe prioritaire dans le CSCR.

La SSARP est un enjeu important pour la CSTM et la FES. Sa mise en œuvre, qui est un défi majeur demande la mobilisation de moyens humains et matériels. Elle nécessite une meilleure connaissance du CSCR 2012 – 2017 et des politiques sectorielles (surtout celles ayant un lien avec les axes ou les domaines de la SSARP). Pour faire de cette SSARP, un véritable instrument de dialogue et de contre-pouvoir, il est important de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- **Mettre en place un cadre organisationnel propice à la mise en œuvre de ce document.** Si cela nécessite des mécanismes institutionnels, il est important qu'ils soient élaborés et adoptés par les acteurs syndicaux ;
- **Trouver les voies et moyens nécessaires en vue de mettre en œuvre des actions citoyennes pour faire de cette stratégie alternative un véritable instrument de propositions.** Cela passe, dans une certaine mesure, par l'élaboration de projets ou programmes d'actions. Par ailleurs les résultats de différents projets mis en œuvre par la CSTM pourront être capitalisés dans un dossier de bonnes pratiques ;
- **Minimiser les facteurs de risque internes en favorisant la démocratie et l'unité d'actions syndicales.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akpokavie Cl. K. 2004**, Les syndicats et les stratégies de réduction de la pauvreté, Education ouvrière / 1-2 Numéro 134-135
- Ayissi A., 2008**, Paix, sécurité et les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique de l'Ouest, Quatre Forum du Développement, 8 pages.
- BAfD, CEA, OCDE, PNUD, 2012**, Perspectives économiques en Afrique, Mali, 16 pages.
- BCEAO, 2012**, Perspectives économiques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 2012, financement des économies des Etats membres de l'union : bilan et perspectives, imprimée en juillet, 92 pages.
- BIT, 2000**, Travail décent et réduction de la pauvreté dans une économie mondialisée, Document soumis par le Bureau international du Travail, à la deuxième session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives, 3-14 avril.
- _____, Travail Décent et Objectifs du Millénaire pour le Développement : les liens entre les Stratégies de Réduction de la Pauvreté et les OMD, disponible sur <http://www.ilo.org/mdg>
- _____, 2009, Les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres nationaux de développement, Secteur de l'Emploi Rapport sur l'Emploi N° 5-FR
- _____, 2010, Pluralisme syndical et prolifération des syndicats en Afrique francophone, Première édition
- _____, 2011, Renforcer l'autonomie des peuples d'Afrique grâce au travail décent Douzième Réunion régionale africaine Johannesburg, 11-14 octobre 2011, Rapport du Directeur général
- Body L., Kouglo B. 2011**, L'OTAO, vecteur pour une meilleure participation des syndicats au dialogue politique, économique et sociale en Afrique de l'Ouest, CSI-Afrique, 30 Août
- CSI, 2008**, Les syndicats face aux IFI : Informations pratiques et stratégies pour l'engagement syndical envers les Institutions financières internationales, <http://www.ituc-csi.org>
- David North, 2012**, Le marxisme et les syndicats, 31 mai
- De Leener Ph. 2008**, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté, un instrument au service de qui et de quoi ?, Note d'appui à la réflexion, Université Catholique de Louvain (UCL), mai.
- DNPD/INSTAT, 2012**, Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2011, et les perspectives pour 2012, version adoptée à la réunion interministérielle du 05 septembre 2012, 161 pages.
- Freeman R.B. et Medoff J.L., 1980**, Le syndicalisme à deux visages, Revue Economique, n°3, mai, p. 505-539.

Freeman R.B. et Medoff J.L., 1984, *What Do Unions Do?* New York, Basic Book.

MacDonald I.M. et Solow R.M., 1981, Wage Bargaining and Employment, *American Economic Review*, Vol.71, No 5, p. 896-908.

Marchal A. 1951, Réflexions sur une théorie économique du "Développement du syndicalisme ouvrier" In: *Revue économique*. Volume 2, n°1, 1951. pp. 45-61.

Mester C. & al., 2009, Réduire les Inégalités par les politiques publiques locales», manuel pratique d'Orientation, CIEDEL-Réseau Impact, 127 pages.

Mohammed M., 2004, Les DSRP africains - les syndicats dialoguent avec la Banque mondiale et le FMI, in *Education ouvrière / 1-2 Numéro 134-135*

ODHD-UNICEF, 2011, Inégalités de genre et pauvreté au Mali, rapport final, mars

Laroche P., 2006, Syndicalisation et performances des entreprises : Une synthèse de la littérature économique récente, *Cahier de Recherche n°2006-06*, Université Nancy 2, 21 pages.

République du Mali, 2011, Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté, (CSCR) 2012 - 2017, 28 Décembre.

_____, 2007, 2009, Rapports sur l'état de l'environnement au Mali

_____, 2008, Plan national d'action sur l'efficacité de l'aide au développement, avril, 20 pages.

UNTM, 2012, Intégration des questions d'égalité entre femmes et hommes dans les structures syndicales de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), février, 37 pages.

World Bank, 2011, Notes de Politique sur la Croissance, ébauche pour discussion, May 31, PREM 3 ,Africa Region, 112 pages.

Yahaya M. 2010, L'impact de l'aide publique au développement sur les politiques publiques des pays de l'Afrique de l'Ouest : le cas du Niger et du Mali. Réflexion sur l'analyse des politiques des bailleurs de fonds dans les domaines de la santé et de l'éducation, thèse de doctorat en Sécurité internationale et défense sous la direction de Frédéric RAMEL, présentée et soutenue publiquement le 27 septembre 2010.

Sites web

<http://www.cstmm.org>

<http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

<http://www.imf.org/external/>

<http://www.worldbank.org/prsp/>

<http://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>

<http://www.africaneconomicoutlook.org>

<http://www.mali-apd.org>

ANNEXES

- A. Analyse de l'efficacité de l'aide
- B. TDR
- C. Guide d'entretien
- D. Synthèse des entretiens
- E. Liste des structures et personnes rencontrées

ANNEXES

Table des matières

A.	Analyse de l'efficacité de l'aide : Déclaration de Paris	73
B.	TDR	77
C.	Guide d'entretien	83
D.	Synthèse des entretiens	85
E.	Liste des structures et personnes rencontrées	93

A. Analyse de l'efficacité de l'aide : Déclaration de Paris

Au Mali, la gestion des finances publiques a très longtemps souffert de la diversité des procédures des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), conduisant à une exécution extrabudgétaire du Budget Spécial d'Investissement (BSI). Cette empêchait le contrôle de la prévisibilité des flux d'aides.

L'efficacité de l'aide est apparue comme un impératif de développement suite à la déclaration de Paris.

Depuis le Consensus de Monterrey, la communauté des donateurs s'est engagée à aligner l'aide au développement sur les stratégies des pays partenaires, à œuvrer à l'amélioration des systèmes de ces derniers, à harmoniser en son sein les politiques et procédures en matière de coopération pour le développement. D'autres fora ont suivi : Rome, Marrakech, Paris et Hanoï pour donner un contenu à l'action entreprise depuis Monterrey. Des changements importants sont apparus dans l'attitude des PTFs. Certains se sont ainsi décidés à aller à l'aide budgétaire en privilégiant au préalable l'aide sectorielle pour tendre vers l'aide budgétaire globale.

Principes de base

Dans la Déclaration de Paris, les principes inscrits ont fourni une base pour l'établissement de normes mondiales en matière de coopération pour le développement, la diffusion de bonnes pratiques ayant déjà fait leurs preuves dans des organismes donateurs et des pays en développement, et la promotion d'une conception partagée et d'un cadre commun pour des réformes plus poussées en matière d'aide au développement. Ces principes ont favorisé une plus grande transparence et atténué la mainmise des donateurs sur l'aide, à travers l'établissement de normes et la légitimation de bonnes pratiques.

L'application des principes de la Déclaration de Paris a contribué, à une échelle encore plus large, à l'instauration de partenariats de meilleure qualité, plus constructifs, entre PTF et pays en développement.

Les principes de la DDP ont été adaptés par un nombre toujours plus important d'acteurs, y compris la société civile et les parlements, à des besoins et situations spécifiques. Si l'aide n'est qu'une des nombreuses sources de financement pouvant être mises au service du développement au niveau des pays, l'expérience atteste aussi de la pertinence de ces principes pour une vaste gamme d'activités à l'appui du développement, y compris la coopération Sud-Sud. Ces principes ont aussi permis à un éventail plus large de points de vue de s'exprimer. C'est ainsi que le groupe G7+, qui réunit des États fragiles et des pays affectés par un conflit, assure aujourd'hui la conduite d'un dialogue international visant à définir des normes et des approches pour l'engagement international dans les situations de fragilité.

Progrès du Mali

En 2011, 78 pays en développement ont accepté de participer à l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la DDP. Ce qui représente une nette augmentation par rapport aux 55 pays qui y ont pris part en 2008 et par rapport aux 34 couverts en 2006. Aussi, 22 pays ont participé à l'évaluation indépendante de la DDP. Cette participation croissante, sur la base du volontariat, témoigne de l'importance que les pays attachent à un dialogue structuré, fondé sur l'observation des faits, autour de l'efficacité de l'aide. En outre, l'enquête a constitué pour certains pays, une occasion inédite de recueillir et de transmettre des informations nationales sur la nature et la qualité des apports d'aide.

Il ressort du bilan du CSCR 2007 – 2011, que le Mali est l'un des pays dans lesquels les initiatives pour améliorer l'efficacité de l'aide sont les plus conséquents. Depuis la Déclaration de Paris en 2005, les progrès sont considérables : l'aide est davantage alignée sur les priorités nationales, les conditionnalités sont mieux négociées qu'auparavant, la société civile, le secteur privé et les Collectivités territoriales sont de mieux en mieux impliqués au processus³⁶.

³⁶Document CSCR 2012 – 2017, p.20

Encadré 2 : Le Mali et la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

Bilan de la mise en œuvre des cinq engagements

Depuis la mise en œuvre de la DDP on peut noter au Mali une évolution positive dans la mise en œuvre des engagements pris mêmes si certaines difficultés persistent encore. Des cinq axes de la DDP, le bilan est le suivant :

Appropriation : Concernant le renforcement des stratégies et de cadres opérationnels, on retiendra qu'en 2006 un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté a été adopté par le gouvernement pour la période 2007-2009 ; l'approche Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été généralisée en passant de quatre (4) départements ministériels à quatorze (14) ; le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) est actualisé annuellement ; le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide a été mis en place.

Au nombre des résultats, on retiendra que l'élaboration du Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT) est maîtrisée par les représentants des structures nationales. Les ministères sectoriels ont renforcé leurs capacités en essayant chaque année d'améliorer leur cadre budgétaire ; le programme commun des structures colocalisées est mis en vigueur ;

Cependant, l'appropriation a été et demeurera un processus lent et encore limité. Elle concerne beaucoup plus l'Etat central que les autorités régionales et locales. L'appropriation est plus avancée dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la gestion macroéconomique. Le leadership timide du pays a une influence sur ce degré d'appropriation.

Alignement : L'Arrangement Cadre entre le Mali et ses PTF prévoit explicitement en matière d'alignement de l'aide sur les priorités nationales : une concertation/coordination conduite par le gouvernement ; des conditionnalités harmonisées entre donateurs s'appuyant sur les stratégies et programmes du gouvernement ; des engagements financiers pluriannuels (sous réserve des performances réalisées) de la part des donateurs, afin de permettre au gouvernement d'établir ses prévisions macroéconomiques et budgétaires à moyen terme ; un calendrier d'engagements et des versements des donateurs compatible avec le cycle budgétaire de l'Etat ; des dispositions d'évaluation des donateurs intégrés aux dispositifs d'évaluation du gouvernement.

Malgré ces différents engagements des difficultés subsistent : les priorités de certains donateurs et celles du Mali ne sont pas alignées ; le refus de certains à utiliser les systèmes et procédures nationaux. Les raisons évoquées ont trait à l'incompatibilité des systèmes et procédures avec les normes internationales, la non fiabilité et d'efficacité des systèmes nationaux.

Harmonisation : En vue de la simplification et de l'harmonisation des procédures, des actions ont été menées au niveau national parmi lesquelles on peut noter : une première évaluation PEFA (Public Expenditure and financial Accountability) a été opérée en 2006 ; un Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/ GFP) a été approuvé par le gouvernement en avril 2005 pour la période 2006-2009 et pour une seconde phase 2011-2015 ; une autre évaluation PEFA plus récente vient de se terminer ;

un nouveau Code des Marchés Publics a été adopté en 2008 pour y introduire plus de transparence et de déconcentration.

Parmi les difficultés, il faut noter que les représentations locales des PTF ne sont pas des fois en phase avec leurs sièges.

Gestion Axée sur les Résultats : Les programmes axés sur les résultats sont introduits de façon lente et sectorielle. Certains programmes sectoriels sont plus avancés (santé, éducation, décentralisation). En ce qui concerne l'aide budgétaire sectorielle, elle s'ac-compagne de mécanisme de suivi reposant sur des grilles d'indicateurs de performance annuelle, des rapports de suivi techniques et financiers, la revue des dépenses publiques du secteur ainsi qu'un rapport d'audit des dépenses du programme. Le suivi déclenche une partie des décaissements dépendants de l'atteinte de plusieurs objectifs sectoriels. Cependant il a été constaté que les donneurs font peu d'effort pour renforcer les mécanismes et outils d'évaluation des stratégies nationales.

Responsabilité Mutuelle : L'objectif est d'impliquer un plus grand nombre d'acteurs (gouvernement, PTF, Parlement et Société Civile) pour contrôler et rendre transparente la ges-tion de l'aide. Beaucoup d'efforts ont été faits pour renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques. Mais des efforts doivent encore être déployés dans l'efficacité des structures de contrôle et de la lutte contre la corruption.
Principaux enseignements et Recommandations.

La mise en œuvre de la DDP a permis certains progrès, certains résultats qu'il faut capitaliser et renforcer pour espérer de résultats durables à long terme.

Enseignements

a) aspects positifs relevés :

- le renforcement de la confiance entre le gouvernement et les PTF,
 - l'existence d'un cadre permanent de concertation,
 - un cadre partenarial qui se développe et essaye de prendre en charge la gestion de l'aide sous tous ses aspects ;
 - les reformes enclenchées sont considérées comme positives même si elles demeurent lentes
- Du côté des PTF, le début timide d'utilisation des procédures et systèmes nationaux.

b) faiblesses persistantes :

- la faiblesse du mécanisme de coordination de l'aide,
- la dispersion des rôles des structures chargées de la gestion de l'aide et les difficultés de comptabilisation,
- la faiblesse du rapportage pour rendre compte aux citoyens l'utilisation des ressources de l'APD.

Du côté des PTF on peut noter :

- l'insuffisante délégation de pouvoir des sièges des PTF à leurs représentations locales,
- la faible prévisibilité de l'aide malgré l'adoption du CRMT,
- le refus de certains PTF à s'aligner sur les procédures nationales,
- le manque de volonté manifeste à réduire les unités parallèles.

3.2 Recommandations

Les recommandations fondamentales sont les suivantes :

- a) A l'endroit du Gouvernement,
- rationaliser le système de coordination et de gestion de l'APD,
 - améliorer la fiabilité des données sur l'aide et sur le budget,
 - renforcer les évaluations des politiques publiques,
 - améliorer la performance des structures de contrôle dans le cadre des vérifications financières et de la lutte contre la corruption,
 - améliorer la transparence sur l'utilisation des ressources publiques,
 - renforcer les pouvoirs et les capacités du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide.
- b) A l'endroit des PTF,
- respecter les engagements pris dans la Déclaration de Paris,
 - renforcer la prévisibilité de l'aide.

Source : Wood, B. et al. (2011), Évaluation de la Déclaration de Paris, Rapport Final, Phase 2, The Danish Institute for International Studies, Copenhague. (<http://pd-website.inforce.dk>).

Du rôle de la CSTM

Le processus de mise en œuvre de la déclaration de Paris est intégré au suivi et à l'évaluation du CSCRP. Tous les partenaires nationaux, y compris la CSTM, devront participer en contribuant au renforcement de l'efficacité de l'aide. Cela passe par des campagnes de plaidoyer et l'implication des communautés à la base.

B. TDR

Contexte et Justification :

Dans l'optique d'imprimer une réelle mais efficiente visibilité aux activités qu'elle réalise en partenariat avec la Friedrich Ebert Stiftung (FES), la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM), s'est engagée dans une nouvelle dynamique aux fins de se doter non seulement de ressources humaines compétentes; mais aussi et surtout d'instrument syndical de lutte contre la pauvreté en termes de Document de Stratégie Alternative de Lutte contre la Pauvreté au Mali.

Pour y parvenir, il convient de rappeler que trois (03) activités spécifiquement complémentaires ont été ainsi identifiées, initiées et réalisées à savoir servant de lignes conductrices à la stratégie alternative :

1. le CSCRP I et II: analyse et perspectives à Bamako les 04 et 05 Mai 2011,
2. Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale: Analyse des Mécanismes existants à Kayes les 30 juin et 1er Juillet 2011,

3. Le Pacte National pour l'Emploi (PNE) et l'Economie Informelle au Mali : contribution à l'Economie Nationale et promotion de l'Emploi à Sikasso les 24 et 25 Août 2011.

Les résultats de ces activités ont permis de définir un certain nombre d'Orientations /At- tentes couvrant les domaines prioritaires suivants pour la centrale :

1. Emploi : Emploi des Jeunes et des femmes (il s'agit de faire de l'emploi et de la création d'emplois, surtout pour lesjeunes et les femmes une priorité primordiale dans la Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP) comme un déterminant et non un dérivé de la croissance .

2. Economie Informelle en tant que grand pourvoyeur d'emplois et de richesses contribuant fortement à l'économie nationale (il s'agit de l'intégrer aux doubles plans juridique et ins- titutionnel dans la Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP).

3. Protection sociale en tant que déterminant de la lutte contre la pauvreté et non un dérivé de la croissance. Ici, il s'agit d'intégrer les nouvelles dispositions internationales selon les- quelles la réalisation des droits sociaux est un instrument de lutte contre la pauvreté. Ici, il convient d'analyser la contribution d'une assurance maladieuniverselle et celle des Socles de Protection Sociale tout en intégrant les travailleurs des secteurs formels et informels.

4. Ressources humaines compétentes (il consiste à pourvoir le monde du travail notamment les centrales syndicales de compétences avérées pour leur implication / participation effi- cientes à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des CSCRP au Mali).

L'analyse des résultats de ces trois (03) activités a conduit lors de l'Atelier de Sikasso en Mars 2012 sur "CSCRP et Réduction de la Pauvreté" aux constats ci-après :

Depuis 2002, les autorités de notre pays sont engagées à faire reculer la pauvreté en adop- tant et en mettant en œuvre successivement : 1).2002- 2006, le CSLP ; 2).2007- 2011, le CSCRP deuxième génération, comme document unique de politiques publiques du pays. La mise en œuvre de ces politiques, pratiquement sans une réelle implication des acteurs sociaux comme les organisations syndicales a abouti à des résultats en deçà des objectifs fixés (une croissance de 4.9% contre 7%) avec un recul de la pauvreté de 55.6% à 43.6% sans effet réel sur la population. Selon les économistes, seule une croissance à deux chiffres pourrait avoir une incidence positive sur un pays fortement touché par la pauvreté comme le Mali classé parmi les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le CSCRP troisième génération, prévu pour la période 2012- 2017 sera bientôt lancé avec pour objectif un taux de croissance d'au moins 7% en fin de cycle. Ce taux de croissance ne rassure pour avoir un impact satisfaisant pour la grande majorité de la population dont notamment les salariés du secteur formel et les travailleurs de l'économie informelle eu égard à la mauvaise gestion des fonds publics et le niveau de corruption très élevé du pays.

Les présents Termes de Référence visent la réalisation d'une étude sur la base des orientations prioritaires de la CSTM en tenant compte des Axes Stratégiques retenus lors de l'Atelier de Sikasso aux fins de doter la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) d'une Stratégie Alternative de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

II. Objectifs :

2.1 Objectif Général :

Mettre à la disposition de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) une Stratégie Syndicale Alternative de Croissance et de Réduction de la Pauvreté d'une durée de vie de cinq (05) ans avec une période de revue conforme à celle des autorités publiques.

2.2 Objectifs Spécifiques :

En tenant compte des quatre (04) Orientations Stratégiques, les objectifs visés en quatre (04) axes stratégiques sont :

Axe1 : Prendre en compte dans la SSARP la dimension de la Bonne Gouvernance et du Développement Institutionnel par l'Amélioration :

- du cadre juridique et judiciaire ;
- de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- du renforcement des politiques publiques en terme de développement à la base : décentralisation, déconcentration, aménagement du territoire, etc. ;
- et de l'efficacité de l'aide publique au développement.

Axe 2 : Intégrer dans la SSARP la dimension de la Croissance Accélérée, Durable et Redistributive portant sur :

- l'Identification et le renforcement des domaines favorisant l'accroissement de la production nationale dans tous les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) ;
- le Mécanismes de promotion des PME – PMI, du commerce et des prestations de services par l'investissement (public et privé) ;
- la Politiques de soutien à la création d'infrastructures modernes, d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- et le respect des critères de convergence macroéconomiques de l'UEMOA.

Axe 3 : Prendre en compte dans la SSARP la question du Développement et de l'Accès Equitable aux Services Sociaux de Qualité qui tiennent compte de :

- la Réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- l'Accès à l'éducation et à l'alphabétisation, l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- la Lutte contre la malnutrition et la sous alimentation ;
- et l'Accès des populations aux soins et structures de santé ;

Axe 4 : Intégrer dans la SSARP la problématique de la Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel prenant en compte :

- la Valorisation des activités du secteur informel ;
- la Création d'emplois des Jeunes et de Femmes dans les secteurs public et privé;
- le Renforcement de la syndicalisation des acteurs de l'économie informelle ;
- l'Institution des régimes de sécurité sociale adaptés, notamment aux activités du secteur de l'économie informelle ;
- la Promotion des négociations salariales périodiques ;
- la Ratification des déclarations et conventions relatives à l'emploi ;
- la Promotion des mutuelles de santé et de micro finance ;
- la Mise à disposition d'un Pacte Social pour l'Emploi et le Développement ;
- l'Existence d'un Observatoire du marché de l'Emploi ;
- l'existence d'un mécanisme de formation continue.

NB : Compte tenu de son importance, il conviendra d'intégrer de façon transversale la dimension genre dans les 4 orientations.

III. Groupes cibles

3.1 Les Centrales Syndicales des Travailleurs et leurs démembrements.

3.2 Les Syndicats libres et autonomes.

3.3 Les Organisations Syndicales Patronales.

3.4 Le Conseil National du Patronat du Mali (CNPM).

3.5 Le Gouvernement de la République du Mali (structures de tutelle et domaines sectoriels).

3.6 Les Partenaires techniques et financiers.

3.7 Tout acteur pertinent pour la réalisation de cette étude.

IV. Résultats / Produits

Un Expert consultant est commis et au terme de l'étude, production d'un rapport comprenant :

4.1 La dimension de la Bonne Gouvernance et du Développement Institutionnel est effectivement prise en compte dans la Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté (SSARP) de la CSTM;

4.2 La dimension de la Croissance Accélérée, Durable et Redistributive est intégrée de façon efficiente dans la SSARP/CSTM ;

4.3 La question du Développement et de l'Accès Equitable aux Services Sociaux de Qualité est bien prise en compte dans la SSARP/CSTM ;

4.4 La problématique de la Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décent dans les Secteurs Formel et Informel est concrètement intégrée dans la SSARP/CSTM ;

4.5 La dimension genre est prise en compte dans les 4 orientations de façon transversale ; Ce rapport sera donc le document de la Stratégie Alternative de Croissance et de Réduction de la Pauvreté à titre de contre proposition au CSCRP de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM).

V. Tâches du consultant

- Proposer une offre technique (son appréciation ou compréhension des termes de référence) et financière (en termes de temps et d'argent) avec un chronogramme détaillé de conduite de l'étude (plan de rédaction) et les modalités de paiement des honoraires.
- élaborer le rapport de l'étude ;
- animer l'atelier de validation ;
- prendre en compte les observations de l'atelier et produire un rapport final.
- En tout état de cause, il est important que l'étude comprenne une analyse de l'impact des instruments de coopération (aide au développement, différents instruments similaires) dans l'élaboration de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Une particularité en prendre en compte dans l'étude consiste à envisager un mode de financement endogène pour la stratégie alternative.

VI. Activités à réaliser

Elles portent sur :

6.1 La Commission d'un Expert Consultant dans le domaine économique et social ayant au moins une expérience avérée en matière de stratégie de réduction de la pauvreté : La CSTM, au regard de la spécificité dudit domaine usera des compétences d'un spécialiste pour conduire à bon port l'étude. La CSTM fait une proposition de consultant à la FES qui se réserve aussi le droit de donner son avis.

La FES élabore le contrat d'honoraires dont les termes sont négociés avec le consultant en présence de l'interlocuteur de la FES auprès de la CSTM.

6.2 La Réalisation de l'étude : Elle se focalisera principalement sur les orientations et axes stratégiques résultant des travaux de l'atelier de Sikasso qui doivent être analysées en lien avec les réalités du pays de manière à faire ressortir les préoccupations des travailleurs en particulier en vue d'une réduction significative et durable du niveau de pauvreté au Mali.

6.3 La Validation des résultats ladite étude : Cette activité d'une journée permettra de donner une légitimité aux résultats de l'étude, le document de Stratégie Syndicale Alternative de Réduction de la Pauvreté. Elle se fera avec des experts de différentes compétences.

VII. Organisation, coordination, gestion et suivi

Organisation :

La CSTM, dans le cadre du partenariat assure à travers son département Formation – Education et Recherche Syndicale la commission de l'expert consultant en macroéconomie, le suivi de l'étude, l'organisation matérielle des activités de validation et d'appropriation des résultats de l'étude depuis leur phase préparatoire jusqu'à la réalisation effective et / ou conclusion en concertation avec la Friedrich Ebert Stiftung (FES).

Coordination, gestion et suivi :

Les activités sont conjointement coordonnées, gérées et suivies par la Friedrich Ebert Stiftung (FES) et la CSTM.

La Friedrich Ebert met à disposition les fonds alloués à la réalisation de l'activité et la CSTM fournit à temps les pièces justificatives relatives, au besoin, à l'atelier de validation.

VIII. Chronogramme

N°	Activités	Lieux	Responsabilité	Dates
1	Commission d'un (01) Expert consultant	Bamako	CSTM	Dès début septembre 2012
2	Conduite de l'étude	Bamako	CSTM / Consultant	Déterminé selon l'offre technique et financière
3	Atelier de validation du Résultat de l'étude	Bamako	CSTM / FES/ Consultant	Déterminé selon l'offre technique et financière

C. Guide d'entretien STRUCTURE

Nom : Domaine d'activité : Personne ressource :

Prénom : Nom : Poste occupé :

II. Connaissance des Stratégies de Réduction de la pauvreté

CSLP I et CSCRP 1 et 2

Oui : Non :

- Niveau de Participation : rôle principal
- Appréciation de la participation des acteurs nationaux (syndicats notamment,
- Résultats des CSLP : appréciations
- Principales contraintes et défis en termes de participation des acteurs

III. STRATEGIE ALTERNATIVE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Nécessité d'une SSARP :

Justification :

Orientations de la SSARP :

Axe 1 : Bonne Gouvernance et Développement Institutionnel par l'Amélioration :

- du cadre juridique et judiciaire ; de la gestion des finances publiques et la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- du renforcement des politiques publiques en terme de développement à la base : décentralisation, déconcentration, aménagement du territoire, etc. ;
- l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- promotion du genre

Axe 2 : Croissance Accélérée, Durable et Redistributive portant sur :

- l'Identification et le renforcement des domaines favorisant l'accroissement de la production nationale dans tous les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) ;
- le Mécanismes de promotion des PME – PMI, du commerce et des prestations de services par l'investissement (public et privé) ;
- la Politiques de soutien à la création d'infrastructures modernes, d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- et le respect des critères de convergence macroéconomiques de l'UEMOA ;
- promotion du genre.

Axe 3 : Développement et de l'Accès Equitable aux Services Sociaux de Qualité qui tiennent compte de :

- la Réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité ;
- l'Accès à l'éducation et à l'alphabétisation, l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- la Lutte contre la malnutrition et la sous alimentation ;
- et l'Accès des populations aux soins et structures de santé ;
- promotion du genre

Axe 4 : Promotion de l'Emploi Durable et du Travail Décemment dans les Secteurs Formel et Informel prenant en compte :

- la Valorisation des activités du secteur informel ;
- la Création d'emplois des Jeunes et de Femmes dans les secteurs public et privé ;
- le Renforcement de la syndicalisation des acteurs de l'économie informelle ;
- l'Institution des régimes de sécurité sociale adaptés, notamment aux activités du secteur de l'économie informelle ;
- la Promotion des négociations salariales périodiques ;
- la Ratification des déclarations et conventions relatives à l'emploi ;
- la Promotion des mutuelles de santé et de micro finance ;
- la Mise à disposition d'un Pacte Social pour l'Emploi et le Développement ;
- l'Existence d'un Observatoire du marché de l'Emploi ;
- l'existence d'un mécanisme de formation continue.
- promotion du genre

Commentaires

Financement

Financement endogène

Financement exogène (APD et autres)

IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Démarche à suivre :

Suivi – évaluation : démarche, cadre de mesure (indicateurs clés) :

Acteurs à impliqués :

V. FACTEURS DE RISQUE A MOYEN ET LONG TERMES

Facteurs internes :

Facteurs externes :

VI. AUTRES COMMENTAIRES

D. Synthèse des entretiens

VII. Connaissance des Stratégies de Réduction de la pauvreté

Dans le cadre de cette étude, une liste de 20 structures comprend des services techniques de l'Etat, les syndicats y compris la CSTM, les partenaires techniques et financiers et des personnes ressources. La liste des personnes rencontrées est en annexes de ce rapport.

7.1 CSLP I et CSCRP 1 et 2

Les deux premières générations du CSLP n'ont pas mis l'emploi au centre des préoccupations nationales. Mais, la question a été mieux prise en compte dans la dernière génération. En effet, le CSCRP 2012 – 2017 prend en compte les questions du travail décent et du travail des enfants.

7.2 Niveau de Participation : rôle principal

Les acteurs interrogés sont tous membre du processus CSLP. Ils y contribuent chacun dans son domaine dans la collecte et l'analyse des données ainsi qu'à porter un regard critique sur les résultats globaux. Tous ont participé à la conception du document cadre du CSCRP 2012-2017.

- Analyse des politiques publiques : suivi de la mise en œuvre
- Elaboration de notes techniques (PTF) sur des problématiques spécifiques (croissance et défis démographique pour la Banque Mondiale) et des notes d'appréciations
- Fournitures d'informations sur l'emploi
- Participation à la conception du document cadre
- Travaux des groupes thématiques : groupe développement humain durable
- Prise en compte des questions de genre
- Au départ on a vu une participation des syndicats au nom de la société civile : cette participation des syndicats devient progressive
- Suivi d'indicateur : nombre d'emploi créés
- Appui au gouvernement dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi
- Prise en compte des OMD, de l'environnement, de la paix et de la sécurité
- Commentaires des rapports annuels de mise en œuvre.

7.3 Appréciation de la participation des acteurs nationaux (syndicats notamment

- Les syndicats ont eu au départ une participation timide au CSLP. Cette participation s'est améliorée avec le temps : participation à l'élaboration du CSCRP 2012 – 2017.
- Efforts à faire dans la formation des syndiqués
- Utiliser une démarche plus inclusive : rendre plus systématique l'apport des syndicats dans l'ensemble des processus de développement

- Nécessité d'associer toutes les forces vives, y compris la CSTM
- DSRP comme moyen de corruption morale des cadres
- Faible participation des acteurs sociopolitiques
- Manque d'organisation des syndicats et faible connaissance du mécanisme institutionnel du CSCR
- Faible participation des syndicats au processus de préparation du CSCR.

7.4 Résultats des CSLP : appréciations

- Faible prise en compte des questions de gouvernance et d'évaluation des politiques publiques
- Mise en place d'un mécanisme commun de suivi
- Diffusion d'informations sur la mise en œuvre des politiques sectorielles
- Problème d'efficacité des programmes emploi – jeune ; le chômage étant structurel, les solutions passent par la création d'emploi.
- Faible visibilité de la création d'emploi
- Mobilisation des PTF autour des priorités du pays
- Coordination de l'aide
- Incitations des autres partenaires nationaux à adhérer au processus
- Résultats en deçà des objectifs : cas de la croissance
- Faible lien entre les politiques publiques et les préoccupations des populations
- Le processus CSLP est bien défini
- Faible maîtrise du processus de création de la richesse : répartition des richesses nationales suivant le capital et l'employabilité.

7.5 Principales contraintes et défis en termes de participation des acteurs

- Faible implication sectorielle des syndicats
- Assainissement du cadre macroéconomique : cadre peu favorable à la croissance économique (véritable création de richesse et d'emploi)
- Existence de discriminations économiques construites : faible répartition des richesses nationales
- Faible structuration de l'économie : faible intégration des secteurs pour mieux distribuer la richesse
- Problème organisationnel des syndicats : faible contribution des syndicats dans les thématiques CSCR
- Positionnement institutionnel du secrétariat technique du CSCR, à savoir la CT CSLP : mise en place au niveau du PM
- Absence de mécanisme de suivi des recommandations
- Absence de stratégie d'évaluation des politiques nationales : élaboration de tableau de bord au niveau des services, lien entre objectifs de développement et allocations budgétaires
- Réticence des syndicats dans la fourniture d'information sur le dialogue social
- Faible présence des acteurs à toutes les étapes du processus
- Étendu du pays
- Analphabétisme de la population
- Faiblesse des ressources financières propres
- Faible mobilisation des ressources dans les communes

- Décalage entre croissance et création d'emploi
- Forte influence des PTF au détriment du secteur privé
- Faibles capacités techniques des syndicats ;
- Faible restructuration des syndicats : organisation en fonction des groupes thématiques du CSLP
- Concurrence syndicale nuit à l'apport des syndicats
- Problème de la représentativité syndicale dans les instances de prise de décision
- Améliorer les actions mises en œuvre par les syndicats, en ciblant des indicateurs pour les mesurer
- Faible appropriation nationale du CSCR : surtout par les acteurs de la société civile
- Déconnexion entre politiques publiques et réalités locales
- Séparer l'objectif de croissance et celui de la réduction de la pauvreté
- Faible prise en compte de la planification locale dans le CSCR
- Faible protection du processus contre l'influence des politiques
- Faible diagnostic du système politique
- Faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision
- Conditions d'accessibilité aux services sociaux de base
- Manque d'analyse critique sur la démarche du CSCR
- Faible analyse intersectorielle
- Faible appropriation du processus CSLP par l'ensemble des acteurs aux niveaux national, régional et
- Manque d'analyse critique par rapport au besoin réel des populations
- Aucune participation des parties politiques
- Manque de vision des acteurs sociopolitiques : faibles capacités en ressources humaines des acteurs sociopolitiques

VIII. STRATEGIE ALTERNATIVE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

8.1 Nécessité d'une SSARP :

- Une nécessité en vue d'apporter une amélioration dans la démarche actuelle.
- Pouvoir collecter, analyser et proposer des solutions alternatives ou contre-propositions. La SSARP est indispensable.
- Nécessité de faire la démarcation entre le rôle du syndicat, celui du politique et la société civile

8.2 Justification :

- Les syndicats sont une interface entre la société (populations), les dirigeants et les travailleurs. Ils doivent être au début et à la fin de tout processus de développement. Ils sont une force d'alerte, un contre-pouvoir
- Après 50 ans d'indépendance, il y a nécessité de revoir les méthodes de planification : repenser le développement et réorienter la recherche-développement.
- Améliorer le fonctionnement du CSCR
- Alimenter ou mieux contribuer aux débats sur le CSCR

- Nécessité d’avoir une influence positive sur la mise en œuvre des politiques publiques : changer la façon de faire en assurant une meilleure répartition des ressources naturelles au profit des populations, garantir d’autres sources de revenus pour les travailleurs, autres que le salaire (prise de participation dans l’entreprise), réduction des discriminations économiques construites
- Forte volonté collective comme clé de répartition des richesses pour la paix, la stabilité et la sécurité partagée
- Nécessité d’avoir une société civile responsable à travers les syndicats : avoir une meilleure organisation pour mieux défendre les préoccupations des travailleurs et des populations, assurer un meilleur contrôle citoyen
- Renforcement de la participation des syndicats : notamment la CSTM
- Capacité de la CSTM à transformer la façon dont les politiques publiques sont mises en œuvre
- Moyen d’améliorer l’efficacité des politiques publiques : avoir une croissance partagée par tous les citoyens
- Respect du jeu de fonctionnement : éviter les déviations vers d’autres espaces à travers le respect de la division du travail
- Chaque acteur a sa place dans le processus CSCR
- Permettra d’améliorer la gouvernance et favoriser l’atteinte des objectifs du travail décent
- La SSARP permet aux syndicats d’être une force de proposition à l’endroit du gouvernement en vue de prendre en compte les préoccupations des membres.
- La SSARP est une stratégie sectorielle : c’est un plan d’action syndical. Elle est complémentaire du CSCR, en ce sens que les différents axes proposés sont dans le CSCR 2012 – 2017.
- Prise en compte des besoins réels des syndiqués à la base
- Evolution de la notion de syndicat.
- Renforcer la capacité d’analyse : montrer les forces et les faiblesses du CSCR 2012 – 2017
- Prendre en compte les préoccupations des travailleurs
- Permet de disposer de tous les leviers nécessaires pour influencer les politiques
- Renforce la position de la CSTM dans le dispositif CSCR : renforcement de la participation des acteurs syndicaux
- Elle pourra constituer une autre vision de la croissance.

8.3 Orientations de la SSARP :

Commentaires

La SSARP serait un véritable instrument de politique syndicale.

L’une des principales préoccupations au Mali est la gouvernance : l’état de la corruption, le manque de civisme, la mauvaise gouvernance scolaire et éducative, l’impunité totale et le manque de sanction.

La banque Mondiale recommande d’accorder 6% du PIB à la protection sociale dans les pays. Ce qui est encore loin du niveau actuel (moins de 1%).

La CSTM doit jouer le rôle de force d’alerte : s’assurer que les politiques publiques peuvent se traduire en termes d’actions concrètes au profit des populations.

Défis : veiller à la matérialisation de cette stratégie. La CSTM sera comptable de la mise en œuvre. Nécessité de s'inspirer de l'exemple d'autres acteurs en matière de stratégie alternative.

L'axe 2 : les sources de la croissance, l'axe 3 le développement humain durable, l'axe 4 est le catalyseur de la croissance

La bonne gouvernance est l'axe soubassement sans laquelle il n'est pas possible de mettre en œuvre les autres axes.

Prendre en compte le verdissement, Engagement stratégique de L'ONG JOGO NI MAYA.

8.4 Financement

8.4.1 Financement endogène

- Renforcer la création d'entreprise et le co-entreprenariat
- Problème d'allocation optimale des ressources internes
- Faire un effort supplémentaire de mobilisation des ressources internes
- Résoudre la question de l'incivisme fiscale, en créant la confiance entre les services d'impôts et la population
- Faible autonomie financière des syndicats (CSTM notamment)
- Efficacité des dépenses publiques
- Faiblesse du financement à l'économie
- Engagement des syndicats dans la mobilisation des ressources internes
- Volonté politique
- Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources internes, pour l'Etat et la CSTM

8.4.2 Financement exogène (APD et autres)

- APD incontournable ; mieux négocier les accords de financement
- Assurer une bonne gestion de l'aide au développement : exemple du fonds mondial de lutte contre le SIDA et la Tuberculose
- Renforcer la gestion de la dette
- Recherche de partenaires émergents
- Réussir les réformes dans le domaine de la gouvernance financière

IX. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

9.1 Démarche à suivre :

- Large information, sensibilisation et implication des acteurs
- Démarche participative : appropriation par les responsables syndicaux, en premier le comité exécutif
- Renforcement des capacités des acteurs à la base : prendre le temps de bien vulgariser le document

- Elaboration d'une stratégie de communication : partager le document avec d'autres acteurs au développement (société civile, Etat et PTF)
- Plaidoyer : contribution des syndicats (CSTM) au dialogue national
- Mise en place des groupes thématiques au niveau des syndicats
- Intégrer les principales thématiques du CSCRP
- Sensibilisation, éducation et formation
- Création par le gouvernement d'un cadre propice à la participation des syndicats : concertation soutenu, mise en place de la tripartite, Syndicats, gouvernement et employeurs (entreprises)
- cadre de dialogue : jouer le rôle de veille
- Approche tripartite
- Renforcer le suivi rapproché des administrations
- Mettre en place un mécanisme de suivi spécifique des projets et programmes
- Identifier les ressources humaines
- Mise en place d'un comité de suivi : cadre institutionnel de suivi
- Mobilisation des compétences internes et externes
- Mobilisation de tous les acteurs à la base.
- Réorganisation de la CSTM
- Partenariat avec les PTF : lobbying et plaidoyer

9.2 Suivi - évaluation : démarche, cadre de mesure (indicateurs clés) :

- Mise en place d'une organisation interne à la CSTM : comités de mise en œuvre, comité de veille, recours à des personnes ressources extérieures
- Elaboration de projets/programmes de travail : plaidoyer dans le domaine du suivi-évaluation, production d'une note de réflexion annuelle sur la situation du pays
- Définition d'un mécanisme institution, d'une matrice des indicateurs, études et recherches, évaluation externe
- Contrôle citoyen : sensibilisation pour un changement de mentalités
- Organisation des acteurs
- Politique Nationale du Travail ;
- Programme Pays pour le Travail décent (PPTD) ;
- Indicateurs du travail décent : taux de syndicalisation du secteur informel ;
- Proposition d'indicateurs à partager par tous les acteurs.

Choix des indicateurs comme : l'indice de corruption, le taux de création d'emploi, le taux de disponibilité des infrastructures

- sociales et de production, nombre de médecin par employé, le nombre d'enfants des travailleurs scolarisés
- Identifier les indicateurs clés
- Séances de suivi ponctuel : atelier thématique, conférences, ...

9.3 Acteurs à impliqués :

- Tous les syndicats, services techniques (département sectoriels, services centraux et dé-

- concentrés et PTF
- Société civile,
- Universités

X. FACTEURS DE RISQUE A MOYEN ET LONG TERMES

10.1 Facteurs internes :

- Mauvaise gouvernance syndicale : personnalisation et la faible démocratie syndicale
- Faible gouvernance administrative et politique
- Affiliation des syndicats aux partis politiques
- Faible mobilisation des acteurs sociaux
- Faibles capacités en ressources humaines et financières
- Faible cohésion interne des syndicats : faible dynamique interne
- Faible coopération syndicale
- Faibles capacités du pays à mettre en œuvre des réformes
- Renouvellement des cadres syndicaux
- Personnalisation des syndicats
- Crise sécuritaire et politique rivalité syndicale : fermeture, ne pas aller vers les autres syndicats (non mise en place d'un cadre unifié avec les autres syndicats)
- Faible mobilisation de la communauté des affaires : opérateurs économiques
- Politisation des syndicats : éviter la prise de position politique

10.2 Facteurs externes :

- Non application de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)
- Compétition entre les acteurs de la société civile
- Faible capacité de la CSTM à assurer un leadership dans le groupe de la société civile : nécessité d'occuper sa place.
- Concurrence syndicale avec l'UNTM
- Dépendance du pays de l'aide au développement : principe de l'aide liée
- Arriver à maintenir l'élan dans l'étude des problèmes de croissance et de réduction de la pauvreté.
- Instabilité du pays : crise du nord et crise dans les pays voisins
- Non adhésion des PTF
- Vulnérabilité aux chocs extérieurs : cours des matières premières, crises sociopolitique dans les pays voisins
- Gouvernance institutionnelle : instabilité politique

XI. AUTRES COMMENTAIRES

Faire des DSRP plus raisonnable ; en fonction de nos moyens.

- La SSARP peut mettre en branle un mécanisme d'alerte des autorités. Il s'agit dans l'absolu de proposer des solutions aux problèmes qui se posent aussi bien dans le secteur privé que public.
- Mettre l'accent sur les projets structurants favorables aux pauvres.
- Ouverture à la communauté des chercheurs socio économistes
- Revenir aux fondamentaux du syndicalisme et respecter la division du travail : étude OIT
- Responsabiliser davantage les structures étatiques et tous les acteurs au développement à toutes les étapes du processus CSCR

La SSARP est un enjeu important pour la CSTM et la FES. Sa mise en œuvre nécessite la mobilisation de moyens humains et matériels.

E. Liste des structures et personnes rencontrées

TYPE	STRUCTURES	DOMAINE D'ACTIVITE	PERSONNES RESSOURCES	DATES		
Emploi	CSTM	Syndicat des travailleurs	Moussa Tiédiougou DOUMBIA, Jérôme DIARRA	Département éducation, formation et recherche syndicale	09/10/12	
			Mamadou DIAWARA Kadidia TOURE	Département coopération et société civile		
			Hammadoun Amion GUINDO	Département promotion féminine et affaires sociales		
			Moussa TRAORE Mamadou DIAKITE	Département Administration, Secrétaire Général Chef de division études et réglementation		
			Modibo Koly KEITA	Directeur national		03/10/12
			Mohamed Almahady SADIDI	Chef DOEF		04/10/12
			Dama TRAORE	Chargé de dossier		
			Fatimata MBAYE	Secrétaire administratif		
			Issaka COULIBALY	Analyste assistante, Unité DHD		16/10/12
			Lamoussa TRAORE	Division lutte contre la pauvreté		
Autres services techniques	DNPSES	Protection sociale et économie solidaire	Amidou BAGAYOKO	Directeur National Adjoint	05/10/12	

TYPE	STRUCTURES	DOMAINE D'ACTIVITE	PERSONNES RESSOURCES	DATES
Partenaires nationaux	DNPD	Planification du développement	Modibo DOLO	03/10/2012
	CNPM	Syndicat des employeurs	Modibo TOLO	05/10/2012
	UNTM		Siaka DIAKITE	
Partenaires internationaux	FRIEDRIECH EBERT STIFTUNG	ONG allemande à but non lucratif	Abdourahmane DICKO	15/10/2012
	Banque Mondiale	Financement du développement : APD	Cheikh A. DIOP	10/10/2012
			Mme DICKO SAFIATOU BA	
	FMI	Surveillance macroéconomiquesécurité	Bakary TRAORE	30/10/2012
Société Civile	PNUD	Coopération au développement : OMD, environnement, paix et sécurité	Alassane BA	16/10/2012
	ONU/FEMME	Coopération au développement : promotion du genre	Adama MOUSSA	11/10/2012
	BIT	Promotion de travail	Salia DOUMBIA	06/11/2012
Personnes ressources	ONG JOGO NI MAYA	ONG malienne, à but non lucratif	Abdoulaye NIANG	12/10/2012
	Oumar DICKO	Ancien fonctionnaire ASECNA	Lamoussa TRAORE	17/10/2012
	ISSIAKA TRAORE	Ancien fonctionnaire, de l'international des services publics (ISP)	Amidou BAGAYOKO	15/10/2012



ISBN : 978-99952-853-2-6

Imprim Color • Bamako

